Témoins 58
Revue trimestrielle du SNJ-CGT
Nouvelle série – N° 58 – avril-juin – 2015 – 2,30 €

Radio France

28 JOURS DE GRÈVE ET LE COMBAT CONTINUE

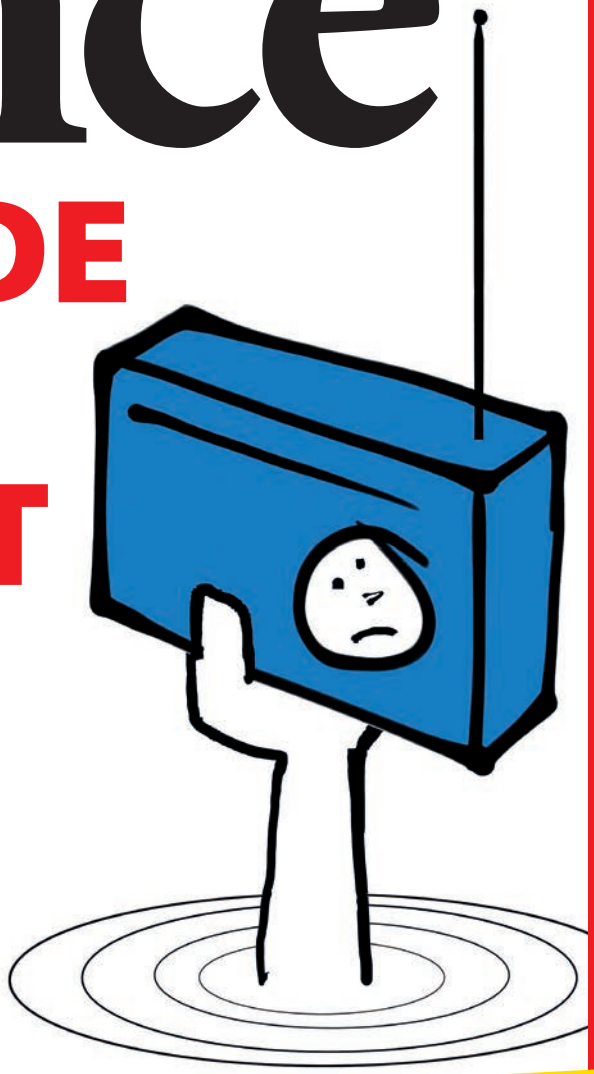

le snj cgt
Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45
Courriel : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snjcgt.fr

2e tour élections CCIJP, jusqu'au 11 juin 13 h, votez SNJ-CGT

Quand *Valeurs actuelles* “enquête” à Roubaix

Qu’attendre d’une « enquête » de *Valeurs actuelles* à Roubaix ? Des « clichés », des « mensonges » et des « raccourcis », comme un journaliste de la rédaction roubaisienne de *la Voix du Nord* l’a démontré, contre-enquête à l’appui. *Valeurs actuelles* a ainsi faussement situé rue l’Alma des « vitrines de burqas et de hijabs » pour illustrer le fait que cette rue est « censée concentrer tous les problèmes de Roubaix : délinquance, pauvreté, salafisme ». Autre mensonge : selon *Valeurs actuelles*, la population roubaisienne est à « plus de 60 % […] d’origine extra-européenne », alors que « d’après les derniers chiffres de l’Insee (2011), Roubaix compte 19,3 % d’immigrés » et « 15 % d’étrangers ». *La Voix* liste une série de « perles » enfilées au long de l’article de *Valeurs actuelles* et précise que son auteur a choisi pour guides des élus locaux du FN. Commentaire du quotidien régional : dans ces conditions, « il aurait été presque étonnant d’obtenir un article de facture différente ».

Quand Pôle Emploi fait des “offres” aux journalistes

Faites l’expérience : sur le site de Pôle Emploi, tapez « journaliste » dans la case « emploi recherché ». Le 28 mai dernier, en deuxième réponse figurait un poste de « secrétaire de rédaction ». En réalité, un poste de secrétaire tout court. Offre suivante : « correspondant(e) local(e) de la presse (sic) ». Il s’agit en réalité de trouver un « conducteur / chauffeur particulier véhiculé », en « profession libérale ». Juste après, un « créateur de mots croisés » à « 30 euros la grille ». « Profession libérale » toujours. Ah ! enfin un CDI de « journaliste rédacteur / rédactrice » : « Nous recherchons un “animateur vidéo et réseaux sociaux” pour travailler au sein de l’équipe communication de nos deux marques. […] Vous filmerez et mettrez en scène tous les films de l’entreprise (produits/corporate/événements), afin d’animer en flux tendu nos sites Web et réseaux sociaux. » Le recruteur ? Un fabricant de « vêtements et accessoires ». Vaut-il mieux en rire ou en pleurer ?

Quand Günther Oettinger veut “moderniser” le droit d’auteur

Membre de la CDU d’Angela Merkel, conservateur pur jus, le vice-président de la Commission européenne a affirmé à Cannes, lors d’un colloque organisé par le ministère de la Culture et de la Communication, qu’il voulait « moderniser » le droit d’auteur, au prétexte que si la Commission européenne ne fait rien, « demain, c’est Google et Amazon qui vont décider ». Mais, au fait, qui a passé des accords en France avec Google sinon François Hollande et Fleur Pellerin, sous le regard avide des éditeurs de presse ? Qui avait préparé un accord amiable avec Google sinon la précédente Commission ? Le droit d’auteur est moderne et ne s’oppose nullement à la circulation des œuvres et de l’information. Les journalistes veulent tout simplement conserver la maîtrise de leurs articles, photographies, dessins, images vidéo, infographies et ne pas être spoliés de leurs droits patrimoniaux.

Témoins
Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :
Textes : Dominique Candille, Thierry Cérinato, Jean-Luc Decamp, Michel Diard, Ludovic Finez, Claude Gueneau, Patrick Kamenka, Phuong Nguyen, Patrick Pinault, Lionel Thompson, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.
Photos : Thomas Ribolowski, Bernard Rondeau / Photosociale.
Dessins : Babouse.
Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaires de rédaction : Lionel Rousseau, Jean Tortrat.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Bernard Rougeot.
Assistante : Nadia Amalou.
Impression : Alliages (01 41 98 37 97)
Commission paritaire : 0916 S 06290
N° ISSN : 1281-1343.

En cas de changement d’adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d’adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins
Nouvelle série, n° 58 / avril-juin 2015

Sommaire

DOSSIER RADIO FRANCE
- **28 jours de grève et le combat continue** 4
- Dans le bouillonnement du studio 105 ... 8
- « Vive la radio ! Publique ! » 10
- Lionel Thompson : “Il y avait une telle colère accumulée” 12
- Les régions, premières victimes de la restructuration ? 14
- La précarité érigée en système 16
- La Cour des comptes et ses “pistes de réforme” 19
- « Fusionner les rédactions ? Pour quelle logique éditoriale ? » 20
- Le drôle de jeu du SNJ 21
- Les orphelins de “Là-bas si j’y suis” ... 22

ÉLECTIONS CCIJP 2015
- **2e tour : élevez la voix** 23
- La liberté de la presse est un combat ... 23
- Bilan de mandat : résister aux pressions 24
- Orange médiatique 24
- Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT 25
- Une carte d’indépendance 26
- Les candidats du snj-cgt 26

ACTU MÉDIAS
- France Télévisions : à nouvelle présidente, nouvelles orientations ? 27
- *Le Parisien-Aujourd’hui en France*, rachat par LVMH : la surprise et les questions 29
- *La Marseillaise-l’Hérault du jour* : le rachat est acté, place à la “bataille pour les réembauches” 30
- *Les Échos* : une grève des tweets contre la pub déguisée en info 31

VIE SYNDICALE
- SNJ-CGT / SGLCE-CGT : les photograveurs inversent le rapport de double appartenance 33
- Les élections à… 33

JURIDIQUE
- Commission arbitrale : des acquis mis en péril par la Cour de cassation 34

INTERNATIONAL
- FIJ, Rencontres méditerranéennes : solidarité, condamnation de la violence et liberté d’expression 36
- « Mumia Abu-Jamal doit pouvoir choisir un médecin spécialiste et indépendant » ... 38

Nouveaux numéros de téléphone et de fax
Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41.
Fax : 01 55 82 87 45

¡ Sí se puede !

Les excellents résultats de Podemos aux élections régionales et municipales en Espagne constituent une bouffée d’oxygène pour l’ensemble des forces progressistes. Alors que le gouvernement grec dirigé par Syriza est confronté à un chantage scandaleux des institutions européennes, le vote des Espagnols est un nouveau défi adressé aux tenants de l’austérité qui tentent d’imposer en Grèce la poursuite d’une politique ayant conduit, en cinq ans, à un taux de chômage de 28 % et à une baisse du revenu moyen de 40 %.

Podemos est l’héritier politique du mouvement des Indignés et du Manifeste de la place Puerta del Sol à Madrid en 2011 : « La soif de pouvoir et son accumulation entre les mains de quelques-uns sont à la source des inégalités, frustrations et injustices, ce qui mène à la violence, que nous refusons.

Le modèle économique en vigueur, obsolète et non durable, entraîne notre système social dans une spirale, qui s’autoconsume, enrichissant une minorité et appauvrissant les autres. Jusqu’à son effondrement. »

Nous sommes beaucoup à nous demander pourquoi ce qui est possible en Espagne ou en Grèce semble inaccessible en France. Pourtant, il y a urgence.

La déferlante néolibérale voulue par Hollande et Valls ne faiblit pas. Au projet de loi Macron, dont l’adoption définitive est prévue en juillet, succède le projet Rebsamen sur le dialogue social qui va permettre au Medef d’obtenir une nouvelle fois satisfaction. « Simplification du dialogue social » ou comment entraver l’action des institutions représentatives du personnel et donc, *in fine*, les empêcher de défendre efficacement les salariés.

Face à ces attaques permanentes, la CGT doit être le fer de lance d’un front du refus et ne pas chercher à tout prix une unité syndicale aujourd’hui impossible. La manifestation du 9 avril a été un succès qui a fait du bien. Mais elle ne règle rien. Il nous faut amplifier les mobilisations en définissant de nouvelles formes de lutte et en répondant aux aspirations des salariés. Ce sera bien sûr aussi un des enjeux du congrès de la CGT en avril 2016 à Marseille.

Dans ce contexte, le résultat* du premier tour des élections à la Commission de la carte est à la fois une petite déception mais aussi un encouragement. Une déception car le SNJ-CGT enregistre une baisse de 1,3 point et repasse sous la barre des 20 % que nous avions franchie pour la première fois en 2012. Un encouragement car notre score démontre qu’un grand nombre de journalistes sont attachés à un syndicalisme combatif, engagé dans la lutte pour le pluralisme et la qualité de l’information. La grève de vingt-huit jours menée par les camarades de Radio France en est un exemple frappant, et *Témoins* y consacre un gros dossier, qui est aussi un hommage à leur combat pour un financement du service public et des programmes qui ne soient pas uniquement dictés par l’audimat.

Les journalistes ont l’occasion, lors du 2e tour des élections à la Commission de la carte de presse (du 1er au 11 juin), d’amplifier le résultat du SNJ-CGT. Et d’augmenter un taux de participation (35 %) qui n’est vraiment pas à la hauteur des enjeux de la profession. Si, c’est possible !

Emmanuel Vire
Secrétaire général du SNJ-CGT

** SNJ 49,1 %, SNJ-CGT 19,5 %, CFDT 16,5 %, CFTC 5,6 %, CGC 4,7 %, FO 4,3 %.*

RADIO FRANCE

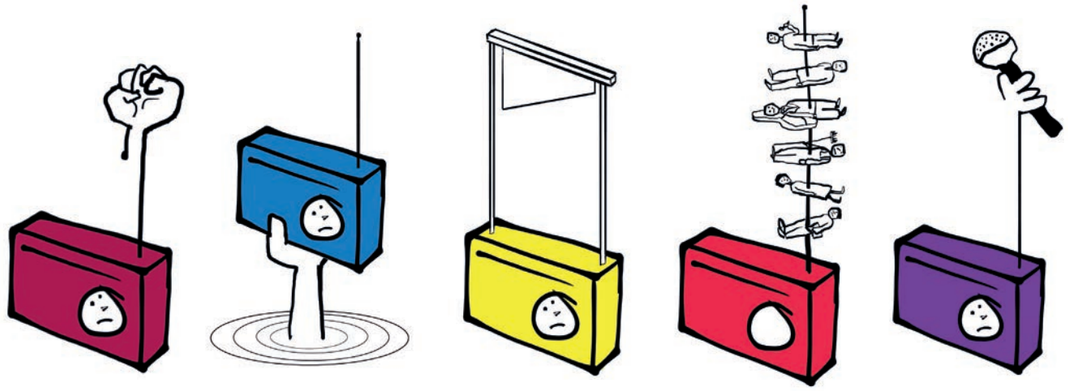

28 JOURS DE GRÈVE ET LE COMBAT CONTINUE

Mathieu Gallet a été nommé PDG de Radio France par le CSA au printemps 2014. Il prenait la suite de Jean-Luc Hees, nommé à l'époque où Nicolas Sarkozy s'était arrogé le pouvoir de désigner les patrons de l'audiovisuel public. Très vite, les mines se sont assombries dans les couloirs de la Maison de la radio. Plan d'économies, restructuration, suppressions de postes : les bruits se sont faits de plus en plus insistants, dans un contexte d'étranglement budgétaire. Ingrédients principaux : désengagement de l'État et explosion délirante des coûts de réhabilitation de la Maison de la radio. S'y ajoute cette vieille habitude d'un dialogue social qui n'a de dialogue que le nom. Puis les cibles de la direction se sont précisées : externalisation des services de gestion des bâtiments, menaces sur les formations musicales de Radio France, remise en cause des moyens de production, coups de canif dans les contenus de proximité du réseau France Bleu… Le tout a donné lieu à une grève d'une durée – vingt-huit jours – inédite à Radio France. Aujourd'hui, beaucoup de dangers planent toujours, tant la direction semble faire comme si rien ne s'était passé.

Dossier réalisé par Ludovic Finez – Photos Bernard Rondeau/Photosociale

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

On ne change pas du jour au lendemain des patrons qui ont l'habitude de mener le dialogue social au bulldozer. Le 18 mai, l'intersyndicale de Radio France (CFDT, CGT, SNFORT, Sud, Unsa) écrivait à la ministre de la Culture et de la Communication pour lui dire son « inquiétude quant au comportement de la direction de Radio France dans le cadre de la médiation », décidée le 9 avril par Fleur Pellerin, au vingt-deuxième jour d'une grève qui en aura finalement compté vingt-huit. De son côté, le médiateur, Dominique-Jean Chertier, recevait un courrier à l'attaque encore plus directe : « Nous tenons à vous alerter ce jour car nous considérons que la médiation est sur le point d'échouer. » « En dépit de nos demandes réitérées concernant le plan stratégique dans le cadre de nos missions de service public, la direction nous annonce qu'elle n'est pas en capacité de nous fournir les éléments que nous demandons, détaille l'intersyndicale. Or, d'ores et déjà, certaines décisions importantes sont prises et communiquées à certains collaborateurs avec des conséquences importantes sur la pérennité de Radio France, sur l'activité des chaînes, les budgets, le volume de production, l'organisation du travail et l'emploi. Nous ne pouvons imaginer que la direction ne soit pas en capacité de mesurer l'impact réel de ces décisions, qui s'inscrivent dans la stratégie de Radio France pour les prochaines années. » Les signataires rappellent à la ministre que « le PDG Mathieu Gallet a signé la lettre du médiateur qui précise dans son préambule "l'importance du respect d'une méthode de dialogue social prenant appui sur des diagnostics partagés". »

200 à 300 "départs volontaires", 380, qui dit mieux ?

Si la colère couve depuis de longs mois à Radio France, la grève a débuté le 19 mars, sur quatre préavis illimités déposés par l'intersyndicale. Au centre des préoccupations, l'emploi et le sort plus particulier des services propreté, accueil et sécurité, les « métiers et moyens de production », l'avenir du réseau France Bleu et des quatre organisations musicales du groupe. Les bruits se font en effet de plus en plus insistants concernant un plan de réorganisation et de suppressions d'emplois. Quelques jours après le début de la grève, il est question d'un « plan de départs volontaires » concernant 200 à 300 salariés, en particulier les plus âgés. Les prévisions monteront même jusqu'à 380 départs, dans un groupe qui compte 4 600 salariés en CDI, bien plus avec les précaires. À l'automne 2014, c'est un plan d'économies de cinquante millions d'euros sur cinq ans qui avait déjà été annoncé. Quant au déficit pour 2015, il est estimé à 21 millions d'euros.

Les premiers jours de grève s'accompagnent des révélations du *Canard enchaîné* sur le coût démesuré – plus de 100 000 € – de la rénovation du bureau du PDG, Mathieu Gallet, nommé au printemps 2014 par le CSA. D'autres suivront, sur des travaux coûteux effectués à son poste précédent (PDG de l'INA) et sur son goût prononcé pour les services de cabinets extérieurs de communication, facturés sans modération. La Cour des comptes mettra également son grain de sel pour fustiger l'envolée délirante des coûts du chantier de réhabilitation de la Maison de la radio, mais aussi pour s'aventurer sur un terrain où elle n'a aucune légitimité en préconisant la fusion des rédactions de Radio France.

198 cadres de direction, 50 millions par an

De leur côté, les grévistes font preuve d'inventivité pour faire vivre un mouvement d'une durée inédite dans le groupe public. À ▶▶

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

▶▶ Paris, où sont basés la moitié des emplois de Radio France, le centre nerveux est l'assemblée générale quotidienne, au studio 105 de la Maison de la radio. C'est là que jaillissent beaucoup d'idées, comme la création du blog « le Meilleur des ondes »[1]. Au menu, une série de communiqués, tribunes et autres prises de position qui permettent notamment d'apprendre que « le salaire médian [à Radio France] est inférieur à 2 500 € brut », tandis que « l'entreprise compte 198 cadres de direction dont la masse salariale est supérieure à 50 millions d'euros », sur une masse salariale totale de 390 millions. Mais aussi et surtout, « le Meilleur des ondes » abrite une radio de la grève : documentaires didactiques sur la situation à Radio France, fictions, reportages dans les AG et les manifs, concert de soutien de l'Orchestre national de France…

Quatre préavis complémentaires

Les quatre préavis de grève illimitée à partir du 19 mars déposés par l'intersyndicale débutent par le même préambule, pour affirmer, « face au désengagement de l'État, à l'étranglement budgétaire actuel, aux projets de restructurations de la Direction de Radio France », le refus des « hypothèses d'économie budgétaire par la réduction de la masse salariale et ses conséquences sur l'emploi ». La dernière phrase pointe les « moyens considérables […] consacrés sans contrôle aucun au chantier de réhabilitation » de la Maison de la radio. Ils sont ensuite déclinés plus spécifiquement. Le premier exige « l'arrêt des externalisations » et « des méthodes brutales » de management dans le service qui gère les bâtiments, « l'abandon de la réorganisation du service propreté » et l'affectation d'« effectifs et de moyens nécessaires au service accueil et sécurité ». Le deuxième demande « l'abandon de la réforme des modes de production et de verticalisation des métiers et des moyens de production ». Le troisième porte sur « le maintien des effectifs et le retour à l'intégralité des programmes locaux dans le réseau Bleu ». Le dernier revendique « le maintien de l'ensemble des formations musicales permanentes et du potentiel de production au sein de Radio France afin de préserver la richesse de l'offre musicale ».

Cette épreuve de l'AG, Mathieu Gallet s'est senti obligé de l'affronter, le 20 mars. Il a notamment essayé de convaincre que les travaux dans son bureau avaient été décidés par l'ancienne équipe et qu'il n'avait pas eu son mot à dire. Il est reparti sous les sifflets. À l'inverse, c'est à une acclamation qu'ont eu droit les grévistes du réseau France Bleu, montés le 2 avril à Paris depuis leurs différentes locales régionales. « Ça faisait chaud au cœur », raconte Antoine Denéchère, journaliste à France Bleu Loire-Océan (Nantes) et délégué syndical SNJ-CGT.

"On ne nous parle que de formats et non de contenus"

Les prises de position se sont aussi faites par tribunes interposées. Ainsi, celle de la Sparf (Société des producteurs associés de Radio France), qui estime qu'« on ne nous parle que de formats et non de contenus, de marques et non d'identité d'antennes, d'argent et non de richesses ». Autre exemple parmi beaucoup d'autres, celle de Philippe Meyer, titrée « Il faut stopper la dérive de Radio France ». Celui qui anime sur France Inter l'émission « La prochaine fois je vous le chanterai » et produit sur France Culture « Esprit public », pas connu pour être un dangereux gauchiste, lance ainsi que « certains manquements » dans la gestion des ressources humaines, « s'ils n'étaient pas le fait d'une société dont l'État est l'actionnaire principal, conduiraient leurs responsables devant les tribunaux ». Il écrit aussi que « nos antennes généralistes se perdent dans la multiplication d'émissions de plateau bavardes, dont les invités sont en général vus et entendus dans tous les médias, alors que notre force est de pouvoir produire des émissions de reportages et d'enquêtes approfondis, susceptibles d'informer intelligemment nos auditeurs sur le monde dans lequel ils vivent, de les aider à le connaître et à le comprendre ». Dernier morceau choisi : les « rares facilités budgétaires actuelles [à Radio France] sont attribuées à une entité dite "multimédia" dont la mission semble être de soulager la présidence de toute responsabilité éditoriale en la gavant de sondages dont les réponses sont induites par les questions, tout en professant que l'avenir de la radio est dans la vidéo ! ».

Les vingt-huit jours de grève ont également été marqués par l'entrée dans la danse, un peu tardive, du ministère de la Culture et de la Communication. Mathieu Gallet y a été convoqué deux fois, la première pour se faire réclamer son projet, la deuxième pour le présenter à la ministre, le tout suivi par un lâchage en règle avec la nomination du médiateur, dont le PDG de Radio France ne voulait pas entendre parler. Quelques jours après la fin de la grève, Lionel Thompson, délégué syndical SNJ-CGT à Radio France (lire son interview page 12), nous confiait l'impression que ses patrons faisaient « comme si rien ne s'était passé, comme s'ils pensaient qu'on a jeté toutes nos forces dans ce mouvement et qu'en traînant des pieds pendant toute la médiation, ils arriveraient à faire passer exactement le projet qu'ils ont en tête ». Les semaines qui ont suivi lui ont malheureusement donné raison. Mais, ajoutait-il, « s'ils font ça, la conflictualité restera très forte et ils prennent un risque énorme, en étant en plus décrédibilisés. » ■

L. F.

Droit de grève : l'interprétation du DRH

Au dix-septième jour de grève, l'intersyndicale a écrit au directeur des Ressources humaines de Radio France, « alertée du fait [qu'il ferait] pression sur [son] personnel concernant la possibilité d'entrer/sortir plusieurs fois sur l'un des quatre préavis actuellement en cours ». L'intersyndicale lui a ainsi rappelé son « propre courrier de 2010 confirmant qu'il n'existe aucune restriction à cette pratique ». À l'époque, il expliquait à une représentante de la CGT « qu'à aucun moment » il ne faisait « référence à un quelconque texte qui précise explicitement qu'un salarié sorti d'une grève ne peut la reprendre sauf à ce qu'un nouveau préavis soit déposé ». « C'est l'analyse de la jurisprudence et la doctrine qui me conduit à cette interprétation. La grève suppose en effet un arrêt de travail ou une interruption d'activité ; le fait de rentrer et de sortir de la grève de façon discontinue et répétée dans le cadre d'un même préavis me paraît contradictoire avec la notion de service public. » « À notre connaissance, aucun texte juridique ne l'interdit, commente pour sa part l'intersyndicale. Cette possibilité, déjà pratiquée à de multiples reprises par de nombreux salariés au cours des dernières années, n'a d'ailleurs donné lieu à aucune sanction financière de votre part. » Mieux, l'intersyndicale a déniché une jurisprudence qui indique le contraire[1]. Le 31 mars, c'est sur le décompte du taux de grévistes que l'intersyndicale avait tenu à mettre les choses au point : « Tous les jours, [la direction] communique un nombre de grévistes en apparence très faible. Ce chiffre n'a pas grand sens car il est calculé sur l'effectif global et non sur l'effectif des salariés en service au moment du décompte. Il prend également en compte les CDD, malheureusement très nombreux à Radio France, et qui ne sont pas en position de faire grève. Si la direction de Radio France faisait un décompte honnête, si elle n'oubliait pas volontairement que, dans une entreprise qui travaille vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un tiers environ des effectifs est en service à un instant T, elle serait obligée de reconnaître que les grévistes représentent une proportion beaucoup plus importante des salariés. »

1. Lire à ce propos le reportage sur l'assemblée générale du 9 avril, p. 8.

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

1. http://lemeilleurdesondes.blogspot.fr

Les photos qui illustrent ce dossier ont été prises le 9 avril, lors de l'AG des grévistes à la Maison de la radio, puis lors de la manifestation parisienne interprofessionnelle et intersyndicale « contre l'austérité ».

Dans le bouillonnement du studio 105

Chaque jour ou presque, les grévistes se sont retrouvés en assemblée générale à la Maison de la radio. Nous avons assisté à celle du 9 avril, juste avant la manifestation intersyndicale et interprofessionnelle « contre l'austérité ». Reportage.

Maison de la radio, jeudi 9 avril, peu après 10 h. La grève intersyndicale à Radio France, débutée le 19 mars, en est à son vingt-deuxième jour. Comme chaque matin ou presque, les grévistes sont réunis en assemblée générale. Après l'AG, l'Orchestre philharmonique de Radio France donnera un concert de soutien à la grève dans l'Agora. Sur les partitions, du Tchaïkovski. Au même moment se réunira dans le hall l'importante délégation de Radio France qui ouvrira la manifestation intersyndicale et interprofessionnelle de l'après-midi, « contre l'austérité ».

Pour le moment, sur l'estrade, les représentants de l'intersyndicale prennent la parole tour à tour, pour faire le point de la situation. La veille au soir, ils ont été reçus en délégation au ministère de la Culture et de la Communication. « La ministre est restée avec nous quarante minutes », rapporte Renaud Dalmar (CFDT), sous les applaudissements. Tout le monde veut y voir le signe que Fleur Pellerin et son équipe prennent au sérieux les revendications de l'intersyndicale. Surtout, le « principe » de la nomination d'un médiateur, pour sortir du conflit, « semble en bonne voie et la décision devrait être rendue cet après-midi », précise Jean-Matthieu Zahnd (CGT). En fin de journée, on apprendra effectivement la nomination de Dominique-Jean Chertier. Même si « le projet Gallet n'est absolument pas validé » par Fleur Pellerin, « on ne sait pas vraiment quelle sera la feuille de route du médiateur », tempère Renaud Dalmar, pour qui « la médiation doit s'étendre après le conflit ». Sa méfiance se fonde sur la façon « complètement opaque » dont le dernier contrat d'objectifs et de moyens (COM) avait été négocié, directement « entre la direction de Radio France et le ministère », après une présentation « de moins d'une heure en CCE ».

« C'est pareil dans les autres entreprises de l'audiovisuel public », prévient Philippe Ballet (Unsa). « Il ne faut surtout pas lâcher », poursuit Catherine Hamaide (CGT), qui rejette la « communication du PDG » selon laquelle une « situation catastrophique nous mène à un plan de suppressions d'emplois ». Jean-Paul Quennesson (Sud) se projette dans l'après-grève : « Le travail continuera. La mobilisation ne sera pas finie. » Les inquiétudes exprimées le 19 mai, un mois après le début de la médiation, par un courrier de l'intersyndicale à Fleur Pellerin lui donnent raison.

"On entre et on sort de la grève quand on veut !"

Autre événement intervenu la veille de cette AG : le refus de la tenue du CCE. Une initiative approuvée par la grande majorité des syndicats, à l'exception notable du SNJ autonome. Il y a eu des « réactions d'incompréhension », admet Lionel Thompson (SNJ-CGT), qui précise qu'« un CCE n'est pas un lieu de négociation. Et puis, après vingt et un jours de grève, une négociation bloquée, une motion de défiance [envers le PDG Mathieu Gallet], une demande de médiateur, il nous apparaissait impossible de le tenir. »

David Sadoun (CGT), lui, tient à remettre la direction de Radio France à sa place dans ses tentatives de faire pression sur les grévistes. Celle-ci estime notamment que quand un salarié s'est mis en grève sur un des quatre préavis et a repris le travail, il ne peut se déclarer à nouveau en grève sur l'un des trois autres préavis. L'intersyndicale a déniché une jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation, du 11 février 2015, concernant la Régie des transports marseillais. « Les agents entraient individuellement en grève », même hors préavis, insiste David Sadoun : « On entre et on sort [de la grève] quand on veut ! »

Des directeurs "mobilisés et responsables"

Sur les fauteuils du studio 105, des mains se lèvent pour réclamer le micro. Ainsi, cette salariée, choquée par la « surenchère des salaires » des dirigeants de l'entreprise, suggère l'application d'une « échelle des salaires de un à cinq ou six ». « Ça permettrait de titulariser beaucoup de CDD », conclut-elle. Un autre se demande ce qu'il faut penser de ce communiqué, envoyé la veille par courriel aux salariés par les directeurs d'antenne de Radio France (France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, France Musique, Le Mouv', FIP) et le directeur des « nouveaux médias ». Ils s'y disent « mobilisés et responsables » face à « une situation financière dont la gravité [les] a tous frappés ». Ils pointent les « responsabilités » de l'État, « celle, notamment, de nous permettre d'achever une réhabilitation [des bâtiments de la Maison de la radio] dont la dérive des coûts est ▶▶

La solidarité dans une caisse

Ce 9 avril, la caisse de grève affichait un total de plus de 85 000 €. « Elle a finalement atteint 105 000 €, le coût des travaux dans le bureau de Mathieu Gallet. Ça nous a fait marrer », nous confiait Lionel Thompson (SNJ-CGT), quelques jours après la fin de la grève[1]. « On avait déjà fait ça lors de la grève de treize jours des techniciens de France Inter, il y a un peu plus de deux ans, précise-t-il. Cela avait assez bien fonctionné mais, à l'époque, ce sont surtout des salariés de Radio France qui ont donné. Là, il y a eu des salariés de Radio France mais aussi beaucoup de gens de l'extérieur. Nous avons reçu beaucoup de chèques de syndicats, dont le SNJ-CGT, d'auditeurs, d'associations d'auditeurs, des gens qui comprenaient que c'était un mouvement pour l'avenir du service public de radio. Les grévistes nous envoient leur fiche de paie avec les prélèvements et on répartit en fonction du nombre de jours de grève et aux plus petits salaires. L'usage à Radio France est qu'ils retirent deux jours [de grève] par mois. »

L. F.

1. Lire également son interview p. 12.

PHOTOS : BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

choquante ». Au final, un communiqué de deux pages qui ménage la chèvre et le chou, insistant sur les « défis » déjà relevés par « les antennes de Radio France » et ceux qui restent à relever, se félicitant de « l'attachement [des] quatorze millions d'auditeurs », rendant hommage à « l'implication » des salariés, tout en évoquant le nécessaire « processus d'évolution et de modernisation de l'entreprise ». Pas question, bien sûr, pour la brochette de directeurs, de s'opposer à « un plan de départs volontaires » s'il « venait à être mis en place ». Juste la volonté affichée de veiller « à ce qu'il respecte la diversité de ces métiers et que, dans chaque service, il puisse être équitablement et durablement supporté ». Un peu juste pour inciter à la reprise du travail. Sur le coup de 11 h 30, l'AG se termine par le vote de la reconduction de la grève. ■

L. F.

"Ce mouvement, presque festif, a resserré les liens"

« Ce n'est pas une bande de gauchistes excités qui veulent conserver leurs privilèges. C'est un mouvement de fond. » À la fin de l'AG du 9 avril, Maud, attachée d'émission à France Musique, nous confie son sentiment : « À France Musique, on est très mobilisés et très inquiets. » L'antenne fait effectivement partie de celles particulièrement menacées dans le projet Gallet. Des bruits courent sur la possibilité de séparer la diffusion de France Musique : le réseau hertzien pour le jazz et la musique classique, le Web pour les contenus plus « pointus ». « Dans sa voiture, on n'écoute pas le Web, ni dans sa salle de bains ou sa cuisine. C'est dévoyer la mission de France Musique que de la mettre mi-hertzien mi-Web, estime Maud. À moins que le projet caché soit d'asphyxier France Musique » pour la faire disparaître ensuite. Sur la grève elle-même, elle trouve « remarquable que l'intersyndicale soit aussi soudée » et juge « le travail qu'ils font remarquable ». Elle note aussi que « beaucoup de grévistes ne sont pas syndiqués » et juge la mobilisation des journalistes « décevante ». Quoi qu'il en soit, ce mouvement, « presque festif », a « resserré les liens » entre salariés. Tous dans le même bateau. Elle illustre par un exemple : « Quand on n'emploiera plus de musiciens, il y aura moins de facturation à effectuer. » Et donc des conséquences sur les postes des services administratifs.

L. F.

« *Vive la radio ! Publique !* »

Après l'AG matinale quotidienne du 9 avril, les grévistes de Radio France étaient en tête de la manifestation parisienne de l'après-midi « contre l'austérité ». Témoignages recueillis dans le cortège.

PHOTOS : BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

Le rendez-vous a été donné aux Gobelins, derrière la banderole de l'intersyndicale de Radio France, qui affiche un grand « non à la casse » des antennes de la radio de service public. Les organisations syndicales appelant à la manifestation du 9 avril « contre l'austérité » (CGT, Sud, FSU, FO) avaient fait le choix de placer les grévistes de Radio France en tête du cortège. Sur la propre banderole de Radio France, le nom des différents syndicats n'avait pas été mentionné, pour ne pas mettre en porte-à-faux ceux – la CFDT et l'Unsa en particulier – dont les centrales n'appelaient pas à cette mobilisation. Peu importe ce genre de détails, les défenseurs de la radio de service public ont à plusieurs reprises été applaudis par les autres manifestants. Sous le soleil et parmi les pancartes siglées Le Mouv', France Bleu, FIP ou France Culture, le mégaphone tonne en boucle : « Vive la radio ! » « Publique ! », lui répondent en chœur les grévistes.

Christine, chargée de réalisation à France Culture : *"On prend sur notre temps pour enregistrer"*

« C'est ma vie, la radio », nous lance d'emblée Christine, chargée de réalisation à France Culture, pour l'émission « Sur les docks ». « J'ai fait du documentaire toute ma vie », témoigne-t-elle. « On s'est adapté au numérique, mais on nous en demande beaucoup. On a baissé nos moyens. Bref, on a un patronat normal », sourit-elle. Exemple: là où six heures étaient consacrées au mixage, ne sont plus allouées que quatre heures. « L'enregistrement, c'est trois jours et c'est tout. On prend même sur notre temps pour enregistrer le soir. Là, je pars enregistrer en Bretagne. Normalement, je pars dimanche. Ce n'est pas compté sur mon temps de travail. J'ai fait un reportage au Maroc, on n'avait pas d'heures », explique Christine, qui conclut : « On en a bavé, sans oser protester car on fait un beau métier. » Mais le « fort ras-le-bol » qui règne a eu raison de ces craintes et « l'annonce d'une restructuration par Mathieu Gallet a été un déclic », avance-t-elle. Christine n'avale pas non plus « l'immense sabotage » que représente à ses yeux le chantier de rénovation de la Maison de la radio. Des joints de carrelage dans les toilettes qui sautent à peine posés, des « peintures déjà écaillées », des studios et des cellules de montage neufs mais fermés à cause de la présence de formaldéhydes...

Bruno, technicien à Radio France : *"On fait davantage de micro-disques"*

« Le son, c'est de l'artisanat », résume sur le ton du passionné Bruno, technicien pour les différentes antennes du groupe. « On fait de la musique classique, du jazz, des enregistrements d'opéras, de fictions... On va perdre cette richesse », craint-il. La direction de Radio France aimerait en effet répartir les techniciens antenne par antenne. « On fait déjà beaucoup moins de productions depuis un an, au profit d'émissions beaucoup plus simples, du "micro-disques", comme on dit. Les émissions élaborées, ça coûte plus cher. Et s'il y a moins d'orchestres, il y aura encore moins de productions. » Bruno décrit également les conséquences de la sous-traitance de certains travaux de maintenance : « Quand on travaille en studio et qu'on doit faire venir un électricien de l'extérieur qui met une heure à trouver le disjoncteur, on perd du temps. On a le même souci avec les travaux de câblage. » Idem pour l'accueil du public : « Il y a eu quelques couacs, des gens qui ne sont pas arrivés à l'heure aux émissions, par exemple. »

Anne, violoniste, à l'Orchestre philharmonique de Radio France : *"Les quatre formations musicales ont des missions complémentaires"*

« Cela fait plusieurs mois que nous sommes inquiets. La situation est extrêmement anxiogène, nous avons beaucoup de mal à faire notre métier dans cette situation. » Anne, violoniste à l'Orchestre philharmonique de Radio France a un peu le sentiment de se retrouver, avec ses collègues, dans le viseur. Pour elle, les « quatre formations » musicales de Radio France[1] « ont toutes des missions complémentaires. Il y a eu beaucoup d'intox sur les deux orchestres. On a souvent entendu dire qu'ils jouent la même chose. C'est faux. Ce serait comme dire que France Inter et France Culture font la même chose. Ce sont deux formations reconnues au niveau national et international. On voit que nos salles sont remplies. Il faut atteindre le plus de monde possible. Deux orchestres ne sont pas de trop. Pourquoi détruire ? Parce que c'est la facilité. On fait des concerts, beaucoup de travail pédagogique en partenariat avec l'Éducation nationale, les écoles, les collèges, pour initier les jeunes à la musique, au métier de musicien. On les met en situation de composition d'un morceau, puis de répétition et d'exécution. C'est un travail très complet », s'enthousiasme Anne. « Nous sommes prêts à changer des choses dans notre programmation, admet-elle, mais on ne nous écoute pas réellement, ni nos directeurs musicaux. Ce plan est basé sur des économies mais sans projet. On est considéré comme une variable d'ajustement dans le plan social. Et puis, ça reste tellement flou. »

Olivier et Anne-Laure, journalistes à France Culture : *"On perd en qualité et en expertise"*

« La question des moyens n'est pas une question centrale, c'est davantage celle du temps et de la normalisation. On nous demande de faire des sujets plus courts, de ne pas faire de choix rédactionnels. Alors que France Culture donne la « priorité à l'international, privilégie la parole et la qualité des sons », Olivier, journaliste sur cette antenne, estime qu'elle « perd en qualité et en expertise ». « On ajoute du recul », complète sa collègue Anne-Laure, qui trouve également que l'antenne de France Culture est « moins marquée par le phénomène de starisation ». Sur une rédaction de trente-six journalistes, quatre postes seraient menacés. « Si demain ils ne sont pas remplacés, on ira piocher dans le service société, économie, politique, international. Il faudra travailler plus. Auparavant, on avait trois ou quatre jours de reportage pour un sujet, aujourd'hui deux. Avant de voir la pertinence d'un sujet, on regarde son coût », déplore Olivier. « Cela fait des mois que nous parlons du Yémen, nos auditeurs sont au courant, illustre-t-il. En revanche, on ne traite pas du sport et quasiment pas des faits divers. Ce sont des impasses revendiquées. S'il y a fusion [des rédactions], nous n'arriverons pas à imposer notre format. » Anne-Laure rappelle que Mathieu Gallet « n'est pas un homme de radio, son projet, c'est de la communication, du marketing ». ■

L. F.

1. L'Orchestre philharmonique, l'Orchestre national de France, la Maîtrise et le Chœur de Radio France.

Lionel Thompson : “Il y avait une telle colère accumulée”

En vingt-deux ans de maison, Lionel Thompson, secrétaire général du syndicat SNJ-CGT à Radio France, n’avait « jamais ressenti un mouvement touchant tous les métiers à ce point-là et touchant au cœur de la raison d’être de la radio de service public, de son financement et de son avenir ». Entretien à la cafétéria de l’entreprise, réalisé quelques jours après la fin de la grève.

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

Q Depuis quand et pourquoi cette grève couvait ?

En gros, depuis la rentrée dernière. Depuis cette époque, on demande régulièrement à la direction quel est son projet. Le COM [contrat d’objectifs et de moyens, négocié avec le ministère de la Culture et de la Communication] devait théoriquement être signé en décembre dernier. Depuis, dans les diverses instances, on n’obtient absolument aucune information ni confirmation d’un éventuel plan de suppressions d’emplois. Au-delà de ça, Mathieu Gallet est arrivé au printemps dernier[1], mais la plupart des directeurs n’ont pas changé, notamment le DRH, Christian Mettot, et la numéro deux, Catherine Sueur. L’état du dialogue social est lamentable depuis plusieurs années : très peu d’accords signés par le DRH, et des instances systématiquement négligées. Il y avait donc déjà un passif à l’arrivée de Mathieu Gallet. Il y a aussi tout ce qui est lié au chantier [de réhabilitation de la Maison de la radio], qui traîne depuis dix ans. Le CHSCT a fait un énorme boulot dans ce dernier dossier.

Q Comment ont été bâties les revendications et comment s’est constituée l’intersyndicale ?

C’est la base qui a poussé, car tout cela a été précédé d’AG du personnel. C’est l’AG qui a poussé pour qu’il y ait un dépôt de préavis illimités. On a assisté à une grosse libération de parole et à des initiatives, avalisées par l’intersyndicale mais dont elle n’était pas toujours à l’origine. Il y avait une telle colère accumulée… « Le Meilleur des ondes », par exemple, c’est quelques personnes qui ont décidé de monter cette chose-là, l’idée de faire la « radio de la grève », faire de la radio comme on aime le faire et comme on veut pouvoir continuer à le faire, mais aussi documenter la grève, sortir des informations vers l’extérieur, porter la parole des grévistes… On savait que cela risquait d’être un mouvement un peu long, donc il fallait des perspectives. Dès le premier mouvement de vingt-quatre heures, lui-même précédé d’AG, les grévistes étaient allés chercher la direction. Mathieu Gallet n’était pas là ce jour-là, mais Catherine Sueur et Christian Mettot étaient venus devant l’AG. Ce fut tendu, plus encore que quand Mathieu Gallet est venu [le 20 mars]. Dès le début du mouvement est sortie dans *le Canard* l’histoire de son bureau. Assez rapidement, dans les AG, est venue l’idée de lui demander, lui aussi, de s’expliquer. Sans doute pour couper court, il a dit qu’il allait s’adresser aux salariés. C’est ce qu’il a fait, il est venu. Ça a donné un moment assez incroyable. Depuis vingt-deux ans que je suis à Radio France, je n’avais jamais vu ça et jamais ressenti un mouvement touchant tous les métiers à ce point-là et touchant au cœur de la raison d’être de la radio de service public, de son financement et de son avenir. Les gens voient leurs conditions de travail se dégrader depuis quelques années et il y a un mouvement de bascule. Les économies imposées par le gouvernement, c’est un prétexte à essayer de casser le modèle de production.

Q Comment s’est passée la négociation pendant la grève ?

Elle a été assez dure, comme on en a malheureusement l’habitude ici avec la direction. On est revenu plusieurs fois à la table des négociations pour faire bouger très doucement les choses, jusqu’à ce que ça bloque complètement le samedi 4 avril et qu’on demande de façon plus ferme un médiateur. On avait exprimé cette demande assez vite, voyant bien qu’on n’arriverait sûrement pas à grand-chose en tête-à-tête avec notre seule direction. Jusqu’au 4 avril, le ministère nous a dit qu’il n’était pas fermé à cette idée mais que c’était compliqué. Mais devant ce blocage et après que le CCE a été annulé [le 8 avril], les choses se sont précipitées au ministère, qui a nommé un médiateur. Mais ça ne s’est pas déroulé exactement comme ils nous l’avaient expliqué. Ils nous ont dit dans un premier temps qu’ils voulaient nommer un duo, l’un avec un profil de DRH, l’autre avec un profil de professionnel de la radio. Finalement, on a Dominique-Jean Chertier[2], qui a plutôt un profil de patron que de DRH, et pas de professionnel de la radio. Ce qui peut être un problème car il découvre vraiment la radio et on passe un temps un temps fou à lui expliquer un certain nombre de choses. On n’a pas eu du tout de marge de négociation sur la personnalité du médiateur. On a appris le nom comme tout le monde, par la presse, quand ils l’ont nommé. La médiation a été une porte de sortie pour ce conflit, qui a été long et dur, mais on est assez sceptique sur son débouché. Pour le PDG de Radio France, cette médiation est un peu un désaveu, car il se trouve mis sous tutelle. Depuis le début, depuis les premiers rendez-vous avec le ministère, ils nous ont dit, même pas à mots couverts, pis que pendre de Mathieu Gallet. C’est bien gentil, mais nous, après, on doit se débrouiller avec cette direction qu’ils ont eux-mêmes décrédibilisée.

Q De la part du ministère, n’y a-t-il pas aussi double jeu quand on connaît les menaces qui pèsent sur le budget de Radio France ?

Le budget a baissé mais, surtout, par rapport à ce qui était prévu dans le contrat d’objectifs et de moyens, 87 millions d’euros n’ont pas été versés. C’est énorme. Cela nous a conduit à faire des économies importantes de fonctionnement. Et dans les trois années à venir, on nous dit que ça ne bougera plus, avec une dotation de fonctionnement à environ 577 millions d’euros, plus 24,6 millions d’investissement. Le reste, pour atteindre les 660 millions d’euros du budget [2015], ce sont les ressources propres : la pub, les locations de salles, quelques ventes de produits… On est sous-financés, et c’est un prétexte pour faire une restructuration, réorganiser tout un tas de choses, casser les modes de production et aller vers des formes de radio qui coûteront moins cher, avec moins de monde. On est sous-financés, particulièrement au moment où nous avons ce chantier [de réhabilitation de la Maison de la radio], dont les coûts ont dérivé. Il y a même un tas de surcoûts [liés au chantier] qui pèsent sur le fonctionnement, et ça n’est pas transparent quand ils nous présentent les choses. Une expertise faite pour le CCE par le cabinet Tandem estimait à 21 millions d’euros le poids du chantier dans le fonctionnement, avec le coût des locations de locaux à côté, les différents déménagements… Les services du bâtiment nous expliquent qu’ils passent leur temps à refaire les choses derrière les boîtes quand elles ont terminé leur chantier : de la plomberie, des choses aussi bêtes que ça… Il n’y a qu’à voir l’état de toilettes soi-disant neufs. Derrière les vitres, là en face, c’est un studio qui était censé être une vitrine pour faire des émissions en direct. Techniquement, c’est une catastrophe. Si tu tapes du pied dans la régie, ça fait des vibrations dans la partie studio, et en plus il y a des problèmes de formaldéhyde, comme dans toutes les cabines [de montage] qui ont été fermées. On a cru que c’était à cause des matériaux utilisés mais apparemment c’est aussi parce que la ventilation était sous-dimensionnée. Les trois énormes postes [du chantier] sont l’électricité, le gros œuvre et l’énergie-climatisation. Sur ces trois postes, ça a explosé, à tel point qu’ils ont été obligés de faire passer en CA des mesures correctives pour essayer de rester dans les clous par rapport aux règles de passation des marchés.

Q Qu’a permis d’obtenir la grève ?

On a quand même obtenu qu’il n’y ait pas d’externalisation de l’Orchestre national de France – ce qui aurait probablement signé sa mort – et pas de fusion *stricto sensu* des deux orchestres. Une remise à plat de la réorganisation de la production, en ne prenant plus, théoriquement, l’audit de Bearing Point comme référence[3]. L’abandon de la réforme du service ménage-entretien, ce qui pour nous peut être un moyen de faire en sorte qu’il ne soit pas externalisé à terme. Ils n’ont pris aucun engagement sur les effectifs à la Direction du bâtiment, notamment les effectifs de la sécurité. Même s’ils ont écrit que l’externalisation n’était pas un principe d’action, cela ne veut pas dire qu’ils ne feront pas de l’externalisation rampante, en laissant mourir le service à petit feu à mesure que les gens partent, notamment en retraite. Pour France Bleu, il n’est pas certain qu’ils aient vraiment abandonné leur projet de mettre en commun régionalement les programmes de 13 h 30 à 16 h 30. On sait qu’ils veulent continuer à développer le réseau alors que les effectifs vont baisser. On ne voit donc pas comment c’est possible.

Q Quel est le principal danger pour l’avenir ?

Ce qui reste devant nous, ce sur quoi on n’a pour l’instant rien obtenu, c’est le plan de suppressions d’emplois. Cela doit être discuté dans les trois mois, dans le cadre du projet de la direction, qui doit aboutir à la signature du contrat d’objectifs et de moyens avec le gouvernement. Ce fameux « projet stratégique », où est inscrit le plan de 380 départs qui ne seraient compensés que par une cinquantaine d’embauches, dans des secteurs même pas directement liés à l’antenne. La discussion va dont être compliquée. Ce qu’on veut démontrer, c’est que ce n’est pas l’emploi qui doit payer. Pour utiliser leur langage, on ne partage pas ce « diagnostic », cette bête règle de trois, leur raisonnement purement comptable. Ils savent qu’avec un budget qui n’augmentera pas dans les trois ans qui viennent, avec des charges qui, elles, augmentent mécaniquement, ils se retrouvent avec un trou de 50 millions d’euros. Ils ont cherché où ils pouvaient faire des économies et, sur les emplois, il faut selon eux économiser 17 à 24 millions d’euros, ce qui fait tant d’emplois… ■

Propos recueillis par L. F.

1. Mathieu Gallet a été nommé PDG de Radio France par le CSA le 27 février 2014 et a pris ses fonctions le 12 mai.
2. Dominique-Jean Chertier, 64 ans, est notamment ancien directeur général de l’Unedic et ancien directeur général délégué du groupe Safran (équipementier militaire et aéronautique).
3. Ce cabinet de consultants, présent en Europe, en Asie et en Amérique, a notamment réalisé une étude pour Radio Canada.

Les régions, premières victimes de la restructuration ?

La mobilisation pendant la grève a été très inégale dans le réseau France Bleu. Les menaces pèsent pourtant sur toutes les locales. Première victime, la mission de proximité du réseau. Petit tour de France, de Lille à Nantes, Toulouse et Strasbourg.

« France Bleu sera-t-elle à terme une antenne nationale avec seulement quelques correspondants en régions ? » Sophie Morlans, journaliste à France Bleu Nord (Lille) et militante du SNJ-CGT, résume l'inquiétude qui règne dans les quarante-quatre stations locales du réseau France Bleu. La rédaction de Lille a déjà perdu un poste de journaliste sportif il y a quelques années, un départ en retraite non remplacé. « Après les derniers sondages, la direction a redit qu'il fallait faire des économies », rapporte Sophie Morlans. Des « économies de bouts de chandelle », des blocs-notes aux abonnements à la presse. Plus grave : « Au retour d'une réunion à Paris, notre rédacteur en chef nous a annoncé que pour mettre en place le Web, il était question de supprimer les journaux de 11 h, midi, 15 h et 16 h. On a quand même signé pour faire de la radio, pas du Web. » Face à ces attaques, elle sent autour d'elle « une espèce de défaitisme » et craint le jour où « on nous dira qu'on est en sureffectifs ». France Bleu Nord compte une soixantaine de salariés, dont douze journalistes. Agnès Delbarre, animatrice, décrit une radio qui « a perdu énormément d'exigence en qualité d'antenne ». De plus en plus d'entretiens se font au téléphone, alors qu'« une fois sur deux, la ligne est mauvaise ». « L'idée est de remplir un maximum de tâches », dont la mise à jour du site Internet.

Des journalistes "en résidence"

À France Bleu Loire-Océan[1], c'est la micro-locale de La Roche-sur-Yon qui doit fermer fin juin. Elle comptait six salariés, dont deux journalistes, pour assurer deux heures d'antenne quotidiennes sur la Vendée. Un seul journaliste restera « en résidence », pour alimenter l'antenne régionale en reportages ponctuels. « Ce n'est pas de la vraie proximité », dénonce Antoine Denéchère, journaliste à la rédaction nantaise et délégué syndical SNJ-CGT. Ici, la mobilisation a été importante pendant toute la grève, « intersyndicale et interpro » : « Il y avait quasiment tout le monde à la première AG, hors cadres. De l'aveu même de nos directeurs, on était les champions de France de la grève. Il n'y a quasiment pas eu d'antenne pendant trois semaines. » Le 2 avril, jour où les France Bleu sont montés à Paris pour prendre part à une AG très animée à la Maison de la radio, le Grand Ouest était présent en force : « En trente-six heures, on s'est organisés pour louer un minibus, pour passer prendre les collègues de France Bleu Maine. » Cinq jours plus tard, c'est Nantes qui accueillait une AG réunissant les équipes de Quimper, Rennes, Le Mans, Laval, Poitiers et La Rochelle. « C'était vraiment historique, de l'avis de tout le monde. On s'est promis de nous revoir », confie Antoine Denéchère. Les actions de terrain ont pris différentes formes : sensibilisation des députés locaux, du secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, lors de son passage à la station de Nantes… Le 16 juin, une soirée débat est organisée avec les soutiens de la grève, dont la CGT de Loire-Atlantique, qui a participé au financement du minibus.

Des "stations *low cost*"

Outre la disparition imminente de la locale de La Roche-sur-Yon, Le Mans, Poitiers et La Rochelle sont « déjà des stations *low cost* », assure Antoine Denéchère. Ces antennes reprennent intégralement le programme national de France Bleu l'après-midi du samedi et du dimanche. Cette fameuse « syndication » peut aussi consister à reprendre, à certains moments, des programmes communs sur un secteur géographique regroupant plusieurs stations. Depuis septembre, c'est déjà le cas pour les quatre stations locales qui dépendent de Nantes. La direction voudrait élargir à Quimper, Rennes et Laval. La Rochelle et Poitiers ont déjà un journal commun à 11 h et midi. Antoine Denéchère est donc très remonté quand il entend que la direction compte expérimenter la syndication à France Bleu : « L'expérimentation existe déjà. Tout le monde est d'accord, y compris les directeurs, pour dire que ce n'est pas de la bonne radio. » Autre annonce : la création d'un France Bleu Lyon en 2018 ou 2019. « Mais sans moyens supplémentaires », note Antoine Denéchère, qui estime que « c'est un faux développement ».

"De plus en plus de sujets faits par des Parisiens"

Un peu plus au Sud, à Toulouse, outre l'antenne de France Bleu, existe ce qu'on nomme à Radio France un bureau du Service général d'information (SGI). Cinq journalistes y sont chargés de réaliser des sujets dans tout le grand Sud-Ouest pour France Inter, France Culture, France Info et France Bleu national. François Cortade, un des cinq journalistes, candidat régional du SNJ-CGT aux élections à la Commission de la carte, s'interroge sur certaines incohérences. « Par exemple, pour le barrage de Sivens, qui est à Albi, sur notre zone, Paris a envoyé dans les grands moments jusqu'à deux reporters et un technicien, sans forcément utiliser les moyens humains du bureau [de Toulouse]. Quand on nous dit qu'il faut faire des économies… Depuis qu'il y a Gallet, je constate que davantage de sujets sont faits par des Parisiens, envoyés sans forcément nous en parler avant. » Une façon de remettre en cause l'utilité du SGI ?

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

"Les départs en retraite seront-ils remplacés ?"

Mille kilomètres au nord-est, Anja Vogel est également rattachée au SGI, pour suivre l'actualité européenne au Parlement de Strasbourg. Elle partage son temps entre son bureau au Parlement et celui à la rédaction de France Bleu Alsace. Les économies, elle connaît. L'abonnement à la revue spécialisée *Europolitics* ? Supprimé. Quant à ses collègues de France Bleu Elzass, qui émet en alsacien sur les ondes moyennes, c'est la disparition de l'antenne qui les attend. « Ils prétendent qu'elle va rester sur Internet, mais les auditeurs sont âgés et la plupart ne doivent pas avoir Internet. C'est un leurre », assure Anja Vogel, elle aussi candidate régionale du SNJ-CGT pour les élections à la Commission de la carte. Comme beaucoup, elle dénonce la syndication : « C'est la mainmise de Paris sur les antennes. On aura besoin de moins de journalistes, de techniciens, d'animateurs. » Pas réjouissant dans une station qui a déjà vu deux postes d'animateurs non remplacés. La rédaction strasbourgeoise connaîtra bientôt des départs en retraite. « Je ne sais s'ils seront remplacés », confie la journaliste. Elle qui a « fait les vingt-huit jours de grève, entrecoupés de jours de congés », regrette que l'équipe de Strasbourg se soit peu mobilisée. « Si on se met en grève, on sera les premiers virés », a-t-elle notamment entendu. « J'ai fait grève car l'explosion des coûts des travaux de la Maison de la radio n'est pas acceptable. Et cela ne doit pas conduire à dégrader la qualité [de l'antenne] ni à un plan social », ajoute-t-elle. « Il y a un nivellement par le bas du contenu. On supprime des reportages longs, des documentaires, des émissions historiques, on fait le *buzz*, du *people*. Ce n'est plus du journalisme. […] On fait de l'interactivité. L'auditeur fait l'antenne ; on fait du populisme. » Même déception concernant la hiérarchie : « J'ai connu au début des rédacteurs en chef qui étaient presque militants, soudés avec leurs équipes, qui se battaient par exemple pour gagner du temps d'antenne. Aujourd'hui, j'ai l'impression que des petits soldats sont recrutés pour appliquer la politique d'en haut. J'ai quand même un collègue qui a été convoqué à Paris car son bureau était mal rangé… » ■

L. F.

1. France Bleu Loire-Océan compte actuellement trente-quatre salariés, dont douze journalistes : huit au siège de Nantes, deux à La Roche-sur-Yon et deux à Saint-Nazaire.

"Faire du populaire pour courir derrière RMC"

Pour Lionel Thompson (SNJ-CGT Radio France), « ce qui se passe aujourd'hui [à France Bleu] est l'aboutissement de ce qui a été mis en place par Cavada et le plan Chadal[1], c'est-à-dire transformer des radios locales en un réseau avec une antenne et des programmes nationaux. Jusque-là, on était dans la logique des "radios de pays". Il y avait sans doute des incohérences à corriger et une couleur d'ensemble à donner, mais là, ils sont allés dans une telle logique qu'on tend vers une antenne fabriquée en grande partie nationalement ou régionalement, au sens très large, et un tout petit peu de proximité, surtout renvoyée en matinale. Essentiellement pour faire du populaire et courir derrière RMC. »

1. Jean-Marie Cavada a été PDG de Radio France de 1998 à 2004 et Christiane Chadal directrice du réseau France Bleu de 2008 à 2010.

La précarité érigée en système

Laura, Christophe et David [1] ont tous trois fait des études de journalisme dans des écoles reconnues par la profession. Pleins d'enthousiasme et d'espoir, ils ont commencé à piger pour Radio France, puis intégré le « planning », au fonctionnement aussi impitoyable qu'illégal. Après plusieurs années de ce régime, ils déchantent. David a préféré tenter l'aventure ailleurs. Laura et Christophe, eux, appartiennent au Collectif des journalistes précaires créé fin 2012.

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

Intégrer une des rédactions de Radio France relève du parcours du combattant. Parfois, le premier contact se fait dès l'école de journalisme, lors d'une session de formation assurée par un journaliste de Radio France. Le parcours habituel consiste à se trouver une rédaction locale d'attache dans le réseau France Bleu et à y effectuer des piges. « Certains mois, on ne gagne que 1 000 € », évalue Christophe. Et pour payer encore moins cher les piges, « certains rédacteurs en chef nous incitent à ne pas demander la carte de presse ». Certains restent à la pige « pendant plusieurs années », explique Laura. Étape suivante ? Le « planning » de Radio France, ce vivier d'une centaine de journalistes qui alimente les CDD de remplacement, à Paris s'il s'agit d'une antenne nationale, partout en France pour les quarante-quatre locales de France Bleu.

Entrer au planning se mérite. Candidature obligatoire, avec envoi d'une sélection de reportages ou de présentations de journaux. Deux fois par an, un jury de rédacteurs en chef et de représentants du service Ressources humaines se réunit pour des sessions d'écoute et sélectionner ainsi, parmi plusieurs dizaines de candidats, les heureux élus. « Quand tout allait bien, il y a un an et demi ou deux ans, ils en prenaient quatorze ou quinze. Aujourd'hui, c'est sept ou huit », témoigne Christophe. Ceux qui sont retenus la première fois sont rares. Mais attention à ne pas rater le coche plus d'une ou deux fois ! « Quand on a la chance de réussir, on est reçu à Paris par la patronne du planning, qui nous explique les règles du jeu. Après dix-huit mois, on a un nouvel entretien de mi-parcours. Si tout va bien, on continue jusque trois ans. Là, nouvel entretien, celui du "stop ou encore". S'ils nous gardent, c'est qu'ils estiment qu'on est embauchable », poursuit Christophe.

Théoriquement, un accord signé en 2008 par le SNJ autonome limite à trois ans, avec une année de tolérance, la présence au planning avant une embauche. Une règle allègrement contournée. « Les règles semblent plutôt claires, sauf que le planning est très différent selon les personnes. Certains multiplient les petits contrats : une semaine, un jour, deux jours… Et c'est sur un long contrat qu'on fait vraiment son réseau, qu'on se fait éventuellement remarquer par un chef », détaille Christophe. Délai de prévenance avant le début d'un CDD ? « Ça peut être un mois, ou la veille, ou le jour même. On n'a pas intérêt à refuser », assure Laura. Un maître mot : la disponibilité. « On nous demande de ne pas prendre de congés pendant les vacances scolaires. Noël, on oublie. Pâques, ce n'est pas très bien vu. À la limite, quelques jours ou une semaine en été. En mai, c'est compliqué, à cause des RTT [des journalistes permanents]. Pour nous, les congés, c'est juin ou septembre. »

À la fin de chaque CDD, le rédacteur en chef remplit une fiche d'évaluation. Le dossier a intérêt à être bon, et ceux qui restent sur le bord du chemin sont nombreux. Ceux qui ont la chance d'être embauchés un jour le sont parfois « à 300 km de chez eux », note Laura, alors qu'ils ont déjà commencé à construire une vie, « à 300 km de leur compagne, de leurs amis… » Mais interdiction de se plaindre : « Il y a un message malsain qui veut qu'on doit tout à son entreprise et qu'on n'a qu'à lui dire merci. » Cette succession démentielle de CDD relève d'une « illégalité monstrueuse », commente David. Pour lui, cela s'est terminé aux prud'hommes, avant que la direction lui propose une transaction. Autant dire qu'il ne lui restait plus qu'à aller voir ailleurs.

Laura : "On passe à côté de talents"

Laura cumule des contrats « dans plus de dix locales et sur cinq chaînes nationales » de Radio France. « Je suis allée dans des endroits où je n'aurais jamais mis les pieds. Ce sont de belles rencontres. Ce n'est pas désagréable de bouger. » De ces années, Laura retient d'abord les bons souvenirs, les « journalistes titulaires assez bienveillants » qu'elle a rencontrés, même s'« il y a toujours ceux qui essaient de vous refiler les trois reportages à l'autre bout du département et qui prennent le micro-trottoir au coin de la rue ». « Il faut savoir se défendre », admet-elle. Non, pour elle, « ce qui pèse, c'est l'incertitude ». Y aura-t-il une embauche au bout ? Si oui, dans combien de temps ? Le planning, « c'est une belle expérience, mais il ne faut pas que ça dure trop longtemps. J'en arrive à la limite de l'amertume. » « Quand on sort d'une école [de journalisme], on a envie de croire que ça va aller plus vite que pour les autres », explique Laura, qui a déchanté. Elle précise que « les journées de trajet » pour rejoindre les locales d'affectation « ne sont pas comptées comme temps de travail ». Entre deux CDD, certains de ces journalistes précaires effectuent des piges ailleurs. La plupart sont indemnisés par Pôle Emploi. « C'est un système qui coûte cher, particulièrement aux pouvoirs publics », note-t-elle. Cher aussi à Radio France, en indemnités de déplacement et en nuitées d'hôtel. C'est pour cela que l'idée de créer, un peu à l'image de l'Éducation nationale, des brigades de journalistes remplaçants, en CDI, dispersés sur le territoire, lui semble la solution « la plus simple et la plus évidente ».

Laura se juge « pas bonne en entretien d'embauche » et, pour elle, le recrutement en CDI à Radio France repose trop sur cet exercice. « Tout le monde n'a pas le même bagout », et le travail de terrain « n'est pas forcément pris en compte », déplore-t-elle. Conséquence, « on passe à côté de talents ou on met d'excellents reporters à faire du bâtonnage de dépêches pour les pages Web. »

Christophe : "L'embauche est beaucoup une question d'affinités personnelles"

« Il y a tous les cas de figure. Les locales où ça se passe très bien, où on vous propose un logement. Il m'est arrivé de loger dans la maison de titulaires en vacances. Parfois, ça se passe moins bien. On n'a pas de moyens de nous défendre, on nous file les sujets qui finissent tard, ceux que les autres ne veulent pas. Mais on ne se plaint pas de finir tard, d'avoir des horaires de travail importants. Non, la difficulté, c'est de faire tout ça sans aucune perspective et avec aucune gratitude de la DRH, qui va essayer d'en évincer certains au bout de quelque temps. » Pour Christophe, la qualité et la quantité des CDD que les journalistes se voient proposer sont « beaucoup une question d'affinités personnelles » avec la responsable du planning. Dans son cas, il estime qu'elle a « monté en épingle » les « petites choses qui n'allaient pas » dans ses évaluations de fin de mission, globalement bonnes. « Ce sont des méthodes de management contestables, car il faut en décourager certains. C'est le système qui est organisé comme ça », analyse-t-il. Comme ▶▶

tous ses collègues, Christophe ressent un « grand attachement à cette maison ». « Du coup, on en attend peut-être trop. »

David : "Une immense machine à démotiver"

C'est le type de performance dont on se passerait bien. En presque quatre ans, David a cumulé deux cent cinquante contrats dans les différentes rédactions de Radio France, piges et CDD inclus, avec « parfois des contrats à la journée » et même « des CDD qui se chevauchaient ». David a « grandi avec France Inter à la maison ». Il en connaissait « par cœur la grille des programmes » ainsi que les noms des journalistes de France Info. Bref, il entretient « un rapport très passionnel avec Radio France ». D'abord le « mythe de l'inaccessible », puis la joie d'être « enfin dans cette grande maison ». Pour aboutir, quelques années plus tard, au « sentiment d'un gâchis ». Aujourd'hui, il est en CDI dans une autre radio nationale, après avoir beaucoup donné à Radio France et espéré longtemps y être intégré. Après l'école de journalisme, il a rapidement des contrats sur une antenne nationale du groupe. Parallèlement, il effectue des piges à France Bleu, dans sa ville d'origine. Il intègre alors le planning, en écumant les rédactions de l'est du pays, mais en passant aussi par France Info, France Culture, FIP, Le Mouv'. Parcours relativement classique, jusqu'à ce que la responsable du planning le mette « dans des positions délicates ».

« Par exemple, elle m'a fait appeler un vendredi à 17 h pour commencer le lundi un contrat en locale, pour la matinale, à l'autre bout de la France, pour au moins six semaines. C'était impossible pour moi. On me l'a reproché plus tard. Le CDD a aussi une vie. Après trois ans, je n'avais plus trop envie de me plier à ça. Mon discours assez franc n'a pas plu. » Marre d'être « juste un matricule » bon à « passer des contrats de Noël ou de Nouvel an à regarder la télé à l'hôtel loin de sa famille ». Marre aussi du « manque de solidarité des encadrants ». Il se souvient d'une discussion animée avec le rédacteur en chef d'une locale de France Bleu, qui lui expliquait que la direction lui demandait de ne plus lui proposer de piges. Il ne s'est pas non plus senti défendu par les collègues ou les syndicats de la rédaction nationale qu'il espérait intégrer. Mais David garde aussi de bons souvenirs, comme celui de cet autre rédacteur en chef de France Bleu qui l'a aidé à se perfectionner dans les différents exercices du journalisme radio. Il s'estime même chanceux d'avoir pu « retomber sur [ses] pattes » en se faisant embaucher ailleurs. C'est d'ailleurs cette porte de sortie qui lui a permis de ne plus accepter l'inacceptable. Sinon, « ça crée de l'aigreur, de la frustration ».

Même s'il ne désespère pas d'y revenir un jour, David a quitté Radio France avec l'idée que « pour gérer le planning tel qu'il est aujourd'hui, il faut être un mercenaire sans foi ni loi et ne pas trop se poser de questions sur l'humain ». « Sans les journalistes précaires, la majorité des antennes ne fonctionneraient pas », rappelle-t-il. Il qualifie le système d'« immense machine à démotiver les jeunes journalistes », qui peut « briser des vocations ». Aujourd'hui encore, David garde une nostalgie de ses années passées à Radio France, et notamment de « la proximité avec les auditeurs » qui existe à France Bleu. ■

L. F.

1. Les prénoms ont été modifiés.

Un collectif pour se défendre

Fin 2012, apparaît une nouvelle entité dans le paysage de Radio France : le Collectif des journalistes précaires. « La direction annonçait une diminution du budget des CDD de 12 %, raconte Christophe, qui fait partie des fondateurs. Ça concernait les journalistes, les administratifs, les techniciens. C'était un plan social ne disant pas son nom. À l'époque, on pensait que tout allait bien à Radio France. Il y avait eu des vagues d'embauches avec le Web. Mais on s'est rendu compte qu'on était une simple variable d'ajustement. Nous [journalistes précaires] sommes des salariés plutôt dociles ; nous faisons tout le temps attention car nous sommes tout le temps évalués. » Après des réunions en secret à la cantine, un compte Twitter, une adresse mail et un blog[1] sont créés. « Nous n'avions personne pour nous défendre », estime Christophe. Sur le blog, les messages à destination des syndicats sont parfois acides, comme celui de février dernier. Après deux réunions avec la direction sur la précarité « qui n'ont rien donné », le collectif déplore que « les syndicats n'arrivent pas à arrêter une situation commune ». « Nous sommes amers. Nous pensions que notre situation vous préoccupait, sur le plan moral, humain, mais surtout syndical », appuie le communiqué. « On a l'impression que les syndicats sont plus là pour défendre les titulaires que les précaires », estime Christophe, qui ne veut pas noircir le tableau. Ainsi, il s'estime « pas mal écouté » par la CGT, Sud, l'Unsa ou la CFDT, à la différence de FO et du SNJ autonome, majoritaires. « Nous nous sommes créés en soutien des syndicats, pas pour les concurrencer », ajoute-t-il, mais « en ce moment, c'est un peu compliqué. Le SNJ [autonome] a reconduit l'accord [de 2008] que nous, collectif, avons toujours dénoncé. » Un accord, non respecté, qui édicte que la succession de CDD au planning ne peut excéder trois ans, avec une tolérance d'un an. « On a l'impression d'une cogestion avec la direction », résume Christophe. Laura, qui a « rejoint le collectif en cours de route », rappelle le contexte dans lequel s'est négocié cet accord : « Nous sommes les premiers concernés mais les derniers informés. C'est très flou. » Christophe sourit jaune en se remémorant une campagne du SNJ de Radio France au ton condescendant, le 10 avril 2014 : « À la Saint-Fulbert, interroge ton précaire. » « Ça a choqué plein de CDD. Surtout à une époque où certains CDD n'avaient pas de travail pendant un mois, que certains CDD gagnaient 30 000 € par an et d'autres 17 000 ou 18 000. »

"Un début de carrière décent, qui respecte le droit du travail"

« Ce qu'on attend de Radio France, c'est qu'elle propose à ses futurs salariés un début de carrière décent, balisé, qui respecte le droit du travail et qui donne des perspectives », liste Christophe. En deux ans et demi, le collectif a gagné une existence reconnue. Des délégations ont rencontré le ministère de la Culture et de la Communication – en apportant des boîtes en carton contenant des piles de contrats de CDD –, des députés ou encore un membre du CSA. Une existence reconnue mais toujours dans l'anonymat le plus complet. Pour éviter les représailles, le secret absolu règne sur ses membres. « C'est nous qui proposons à certaines personnes de nous rejoindre. C'est de la cooptation. On en discute entre nous ; il suffit qu'une seule personne soit contre pour qu'on ne le fasse pas », explique Laura. Ce secret, que Laura juge indispensable, alimente aussi une « méfiance » à l'extérieur, des « rumeurs », voire « une parano qui n'est pas très saine ». Cela donne aussi lieu à des situations plus amusantes, comme ces collages d'affiches à minuit dans les couloirs de la Maison de la radio.

L. F.

1. http://journalistesprecairesrf.blogspot.fr/

La Cour des comptes et ses "pistes de réforme"

« Entreprise en état de crise financière », « gestion peu rigoureuse », « modèle social source de rigidités »… Voilà quelques-unes des appréciations de la Cour des comptes sur la situation de Radio France. Si quelques constats sont intéressants, certaines recommandations, comme la fusion des deux orchestres ou des rédactions, relèvent de la plus pure logique comptable.

Le 1er avril, en pleine grève, la Cour des comptes publie son rapport sur Radio France, titré « Les raison d'une crise, les pistes d'une réforme ». Premier chapitre : « Une entreprise en état de crise financière ». « À partir de 2012, les versements de l'État ont été inférieurs aux prévisions du contrat d'objectifs et de moyens (COM) : de moins 8,6 millions d'euros en 2012, moins 31,3 millions d'euros en 2013 et moins 47,8 millions d'euros en 2014 », décrit le rapport. Loin de remettre en cause cet état de fait, la Cour des comptes estime que « les efforts n'ont pas été suffisants » pour s'adapter à la situation. Bref, l'austérité est une loi de la nature, à laquelle il faut se plier. La Cour des comptes pointe les « coûts croissants de fonctionnement, notamment ceux de la masse salariale ». Fin 2013, Radio France comptait 4 900 « équivalents temps plein » (ETP) en CDI ou CDD, plus « environ 700 ETP d'intermittents ». Recommandation de la Cour des comptes ? Que « le recours aux intermittents soit soumis à un plafond d'emplois ». Ces missions d'intermittence couvrent-elles des besoins permanents ? Ne serait-il pas légitime d'en pérenniser au moins une partie ? Là n'est visiblement pas la question.

Le portrait complaisant de salariés privilégiés

La Cour des comptes se complaît à dresser le portrait de salariés privilégiés qui plomberaient l'entreprise : « À Radio France, les régimes des congés, des heures supplémentaires, des heures de nuit, des dimanches et jours fériés sont très favorables. Aux dispositions du code du travail, s'ajoutent les avantages spécifiques des conventions collectives et les règles particulières à Radio France. Par exemple, les journalistes de plus de huit ans d'ancienneté disposent de 68 jours ouvrés de congés et de RTT, soit près de 14 semaines, et le travail le dimanche pour les personnels techniques et administratifs donne droit au paiement des heures à un taux majoré de 30 % ou à une récupération égale à 50 % des heures travaillées, contre 20 % et un tiers prévus par la convention collective. » Puis vient la charge contre l'importance du nombre de ceux qui « bénéficient du régime des salariés protégés », « 388 personnes, soit environ 8 % des effectifs ».

Les rédactions ont également droit à leur couplet : « Fin 2013, Radio France employait dans ses rédactions un nombre de journalistes correspondant à 885 ETP (CDD et CDI). L'autonomie des chaînes se traduit par une faible coordination entre les rédactions des différentes antennes. » Pour être encore plus claire, la Cour des comptes demande, parmi « dix-huit recommandations », de « fusionner les rédactions de France Inter, France Info et France Culture ». Pour quel bénéfice éditorial ? Mystère. ▶▶

►► Plus 60 % de cadres dirigeants en dix ans

Concernant les effectifs, une précision intéressante figure dans le rapport – mais non reprise dans le document de synthèse – sur l'augmentation du nombre de cadres dirigeants, passés de 125 à 198 entre 2003 et 2013, soit plus 58 %. Dans le même temps, le nombre de journalistes (CDI et CDD) n'a augmenté que de 16 %, passant de 765 à 885. Par ailleurs, la Cour des comptes cible les « deux formations symphoniques (l'Orchestre national de France et l'Orchestre philharmonique de Radio France) » et se pose la question de leur « coexistence », pour enfin préconiser leur « fusion ». L'argument est strictement comptable : ces deux formations « représentent une dépense de près de quarante millions d'euros pour un peu plus de deux millions d'euros de recettes ». À quand des autocollants publicitaires sur les instruments de musique pour remédier à la situation ?
Le rapport s'attaque évidemment aussi au chantier de réhabilitation de la Maison de la radio. « Motivé au départ par la remise aux normes de sécurité de la Maison de la radio, le projet a évolué vers un programme de réhabilitation et de réaménagement des installations existantes (avec la création d'un auditorium de 1 400 places), alors que des scénarios de délocalisation, moins coûteux et complexes, auraient pu être mis en œuvre. » L'explosion de la note est ainsi résumée : « Entre 2004 et 2014, ce coût global est passé de 262 millions d'euros à 575 millions. »

L. F.

Les réponses de Lionel Thompson (SNJ-CGT Radio France) : *"Fusionner les rédactions ? Pour quelle logique éditoriale ?"*

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

Q Comment juges-tu globalement le rapport de la Cour des comptes ?

Sur les dérives du chantier, il y a des choses intéressantes mais je ne sais pas s'ils analysent complètement le poids de ces dérives sur le budget de fonctionnement. En dehors du chantier, on a été assez frappés par ce qui concerne le gonflement du nombre de cadres dirigeants : plus 60 % en dix ans. Ça nous interroge. On s'en doutait car on voit depuis des années des annonces d'arrivée de tel ou tel directeur – l'armée mexicaine – mais on n'avait pas chiffré. Là, ça prend une ampleur assez impressionnante. Après, il y a quelques erreurs factuelles. Quand ils parlent des deux techniciens à France Inter, ce n'est plus vrai sur pas mal d'émissions. Ensuite, sur le maintien de deux techniciens sur certaines émissions, il faut voir les raisons techniques à cela, de sécurité d'antenne. Ce qui nous a beaucoup choqués et là où nous estimons qu'ils sortent de leur rôle, c'est dans les préconisations. Même nos directions le disent. Sur le diagnostic, il y a un certain nombre de choses qu'on peut prendre, mais sur les préconisations, ils s'avancent sur un terrain qui n'est pas le leur. Aller dire qu'il faut fusionner les rédactions, c'est une logique comptable de suppressions d'emplois. Il n'y a aucune logique éditoriale à cela. Notre direction parle de renforcer l'identité de chaque chaîne ; une telle fusion n'irait pas dans ce sens.

Q Le rapport pointe une proportion de « salariés protégés » de 8 %, qu'elle juge trop importante. Qu'en est-il ?

Nous avons une entreprise éclatée en 45 sites : le siège parisien, avec grosso modo une moitié des salariés, et les 44 [sites en régions]. Les délégués du personnel, oui, ils sont au plus près des gens, dans les locales. Pour les comités d'établissement, la direction a déjà décidé, pour des raisons de coûts, d'un découpage en huit régions seulement. Ce qui donne des régions immenses, comme Nord-Normandie, qui va de Cherbourg à Reims. Quand on est élu d'un comité d'établissement qui couvre un tel territoire, comment représenter réellement les salariés ? C'est très compliqué. Au regard de la taille de l'entreprise et de la loi, on devrait avoir un comité d'établissement unique. On a toujours dérogé à cela, ce qui, d'ailleurs, nous oblige à chaque fois à des négociations, car il faut un accord unanime. C'est sûr qu'un comité d'établissement unique coûterait moins cher, mais du point de vue démocratique et de la représentation, ce ne serait pas satisfaisant.

Q Le document dresse le portrait de salariés – les journalistes en particulier – bénéficiant d'un « régime favorable ». Cela mérite peut-être certaines précisions…

Ils parlent de quatorze semaines de congés payés, mais ce n'est pas ça. Ce sont les cinq semaines de congés payés, comme tout le monde, plus trois semaines dans l'avenant à la convention collective de l'audiovisuel public, plus trois semaines de congés divers, qui sont une compensation du fait que les jours fériés sont travaillés. Certes, c'est une compensation généreuse. S'y ajoute une semaine d'ancienneté, acquise au bout de neuf ans révolus. Puis il y a eu en 2000, avec la loi sur les 35 heures, un accord de réduction du temps de travail avec vingt jours de RTT, qui a permis deux cents embauches, dont une cinquantaine de journalistes. Dans toutes les grandes entreprises privées, c'est à peu près ce qu'ont obtenu les cadres dans les « accords 35 heures ». Il faut aussi rappeler qu'on explose les temps de travail légaux hebdomadaires, comme tous les journalistes.

L. F.

Le drôle de jeu du SNJ

Le SNJ autonome n'a appelé, pendant ces trois semaines, qu'à une journée de grève. Il a même multiplié les jugements cinglants sur le mouvement. Tentative d'explication.

« Toutes les locales du Grand Est ont participé au plus long mouvement de grève de Radio France. Un conflit social qui a révélé un vrai malaise dans certaines radios. Des salariés qui ont perdu de l'argent pour défendre le service public. Des salariés qui restent inquiets et prêts à se mobiliser. » À lire ce tract du SNJ Radio France de la région Grand Est, on pourrait croire que ce syndicat faisait partie de l'intersyndicale qui a porté le mouvement. Il n'en est rien. L'intersyndicale se compose de la CFDT, de la CGT, du SNFORT, de Sud et de l'Unsa. La lecture du tract édité par le SNJ Radio-France au niveau national le 21 avril, après la fin de la grève, use d'ailleurs d'un autre ton. Si le syndicat assure qu'il ne se réjouira « jamais […] de l'amertume des grévistes qui y ont cru et se sont battus », il écrit aussi que « cette grève qui vient de se terminer dans la douleur et la colère, le SNJ ne l'a pas souhaitée. Initiée trop tôt, ignorant l'essentiel, elle était vouée à l'échec. » Les grévistes apprécieront. « Le jour d'après, ce sont les tensions entre grévistes et non-grévistes dans certaines chaînes où il faudra retisser les liens. Le jour d'après, c'est l'inquiétude de beaucoup qui craignent de voir les audiences s'effondrer au prochain Médiatrie », ajoute le SNJ. Qui n'a appelé qu'à une journée de grève, le 3 avril, deux semaines après le début du mouvement. Sa position était probablement devenue intenable. Un deuxième préavis avait été déposé pour le 9 avril, levé au dernier moment pour protester contre l'annulation, à la demande de l'intersyndicale, du CCE du 8 avril. « Un CCE n'est pas une instance de négociation mais de consultation, insiste Lionel Thompson, délégué syndical SNJ-CGT. Cela aurait, en plus, enclenché le processus, car la direction aurait pu considérer que le CCE avait été consulté sur le projet. D'ailleurs, ils avaient effectivement inscrit, après, à l'ordre du jour du CA, une information sur le projet. Derrière, ils pouvaient refaire un CCE pour qu'il rende son avis sur le projet, le CA n'avait plus qu'à voter de son côté et ça bouclait les choses. » Pourtant, le tract du SNJ publié ce jour-là frise l'ubuesque. Il évoque des « motifs catégoriels » de grève et critique les « syndicats grévistes [qui] ont préféré quitter la salle », au « risque de l'irresponsabilité », plutôt que de saisir « l'occasion d'obtenir du PDG des précisions essentielles sur son projet de plan de départs volontaires ». « Certes, nous n'aurions pas obtenu toutes les réponses. Mais suffisamment peut-être pour mobiliser tous les métiers à Radio France et poser les bases d'une négociation qui, de toute manière, devra avoir lieu. » « Voilà vingt et un jours que le SNJ cherche les voies et moyens d'une mobilisation enfin unitaire qui porterait sur l'essentiel : l'emploi », assure encore le tract. « Unitaire », alors qu'on refuse de s'associer à une aussi large intersyndicale : on a connu des raisonnements moins tortueux.

"Une impression de bande à part"

Sophie Morlans, journaliste à France Bleu Nord (Lille) et militante au SNJ-CGT, estime que l'attitude du SNJ nourrit « une impression de bande à part des journalistes ». Dans sa locale, la grève a été peu suivie, sauf le jour où le SNJ appelait à cesser le travail. « Je pense qu'ils [le SNJ] sont réticents dans les préavis illimités et dans les mouvements qui ne concernent pas uniquement les journalistes », commente sobrement Lionel Thompson. À l'inverse, à France Bleu Loire-Océan (Nantes), le mouvement a été bien suivi dans la durée. Le succès s'explique en partie parce que « dans l'Ouest, les adhérents et élus SNJ-CGT sont plus nombreux qu'ailleurs », relève Antoine Denéchère, délégué syndical SNJ-CGT. Mais la grève a aussi été suivie « par des élus et des sympathisants du SNJ ». Rencontrés dans la manifestation parisienne du 9 avril (lire également p. 10), Olivier et Anne-Laure, journalistes à France Culture, la rédaction nationale du groupe qui s'est le plus mobilisée, ont leur explication sur ce drôle de jeu du SNJ : « À Radio France, le SNJ, c'est le syndicat des cadres de journalistes. Ils sont gênés aux entournures. Ils cherchent toutes les justifications pour ne pas entrer [dans le conflit]. Ça entretient l'image d'une caste de journalistes qui se sentirait supérieure aux autres. Il s'agit quand même de lutter contre des postes en moins… » Précisément la préoccupation majeure que le SNJ assure avoir en tête, « l'emploi ».

L. F.

Les orphelins de “Là-bas si j’y suis”

Le collectif « De l’air à France Inter » a pour principale revendication le retour à l’antenne d’une émission quotidienne de reportages, après la disparition en 2014 de l’émission que Daniel Mermet avait créée vingt-cinq ans plus tôt.

En 1976, Claude Villers animait sur France Inter « Marche ou rêve ». Son équipe comptait notamment quatorze reporters, qui pouvaient rester des semaines sur le terrain. Autant dire un autre millénaire pour une antenne qui ne compte plus une seule émission quotidienne de reportages depuis la disparition, en juin 2014, de « Là-bas si j’y suis », l’émission créée en 1989 par Daniel Mermet. Une partie de l’équipe s’est vu confier une case hebdomadaire, le samedi, baptisée « Comme un bruit qui court ». Mais, pour beaucoup, le compte n’y est pas. Un collectif, baptisé « De l’air à France Inter »[1], s’est créé à l’initiative de « Repères de “Là-bas si j’y suis” »[2] et de *Fakir*[3], le « journal fâché avec tout le monde ou presque », basé à Amiens.

« La revendication la plus pragmatique, c’est le retour d’une émission de reportages quotidienne » sur France Inter, explique Sylvain Laporte, qui coordonne l’initiative. Lettres à la direction de France Inter, distribution de tracts devant les bureaux régionaux de France Bleu, dans les AG lors de la grève de mars-avril, grande soirée (à laquelle participait le SNJ-CGT) en janvier à Paris : les initiatives sont diverses. Tout avait commencé par un épluchage d’une journée d’émissions sur l’antenne. Résultat des courses : dix-huit minutes, soit 1,7 % du temps d’antenne « consacré aux classes populaires ». Alors, « qui parle ? » sur France Inter, interroge *Fakir*. « À la place des ouvriers, employés, travailleurs, à leur place, les artistes (réalisateurs, acteurs, chanteurs) ont largement la parole (3 heures 20). Les experts (politologues, psychologues, juristes) aussi (2 heures 20). Les patrons et leurs affidés (financiers, promoteurs, consultants) sont bien présents à leur tour (1 heure). […] La place accordée aux journalistes – non pas seulement comme animateurs des émissions mais comme invités eux-mêmes – est un indice de cette clôture sociale : un photoreporter dans « l’Instant M », une rédactrice en chef du *Nouvel Observateur* dans « Si tu écoutes j’annule tout ! », un journaliste de *Libération* dans « Le téléphone sonne », le codirecteur de *Libération* dans « A-Live », et à nouveau une brochette de grands reporters… pour près de deux heures au total. Les journalistes parlent aux journalistes et bien souvent de journalisme : voilà le marqueur flagrant d’un univers qui se referme sur lui-même. »

BERNARD RONDEAU/PHOTOSOCIALE

“Aucun lieu de discussion sur les contenus”

Dans un tract distribué lors de la grève à Radio France, le collectif trouve aberrant qu’il n’existe à France Inter aucun « lieu de discussion sur les contenus » des programmes. « Le président nommé, avec ses directeurs, peut virer des émissions, en créer de nouvelles, bouleverser la grille, selon son bon ou mauvais goût, avec d’autant plus de facilité que les producteurs et leurs collaborateurs sont souvent précaires. » François Ruffin, rédacteur en chef de *Fakir*, explique que « De l’air à France Inter » s’est également engagé dans un « truc plus institutionnel » en rencontrant des députés, des sénateurs, des membres du CSA… L’accueil est plutôt bon et les préoccupations souvent partagées. « Si après ça, on n’avance pas... », conclut Sylvain Laporte. ■

L. F.

1. http://delairafranceinter.ouvaton.org

2. Un réseau de lieux de débats et de réunions, souvent des cafés, s’est créé dans de nombreuses villes autour de l’émission.

3. http://www.fakirpresse.info

ÉLECTIONS CCIJP 2015, DU 1er JUIN 17 H JUSQU’AU 11 JUIN 13 H, VOTEZ SNJ-CGT

2e TOUR

le snj cgt

Élevez la voix

Avec une participation de 35 % au premier tour, le quorum n’est malheureusement pas atteint. Merci aux 2 401 journalistes qui ont porté leur voix sur le SNJ-CGT, confirmant ainsi sa place de deuxième syndicat. Le deuxième tour est l’occasion d’affirmer votre attachement à la profession. Parce que la carte de presse est un symbole fort à l’heure où la confusion entre information et communication est entretenue et où le métier de journaliste est menacé. Parce que la carte de presse permet à tous ceux qui l’obtiennent de maintenir leurs droits conventionnels et leur statut de journaliste, qu’ils soient précaires ou permanents, et quel que soit le support sur lequel ils travaillent. Parce que doit être affirmée plus que jamais la nécessité de l’indépendance des rédactions face à la mainmise des groupes industriels et financiers. Parce que, comme l’a montré la récente grève à Radio France, la défense de l’audiovisuel public, attaqué par les gouvernements successifs, est au cœur de nos préoccupations.

En apportant votre voix au SNJ-CGT vous exprimerez votre volonté d’imposer une information de qualité, vérifiée, recoupée, mise en perspective, diversifiée. Dès le 1er juin, votez et faites voter SNJ-CGT !

Résultats du 1er tour, scrutin du 12 mai 2015

CARTE DE PRESSE 1935-2015 80 ANS DE LIBERTÉ D’INFORMATION

Inscrits	35 071	
Votants	**12 509**	**35,66 %**
SNJ	6 034	49,17 %
SNJ-CGT	**2 401**	**19,56 %**
CFDT	2 031	16,55 %
CFTC	692	5,64 %
CGC	586	4,78 %
FO	528	4,30 %

La liberté de la presse est un combat

Rien n’est jamais acquis. La liberté de la presse, garantie par la loi et les droits de l’Homme et du citoyen, doit être défendue contre ses ennemis déclarés ou sournois.

L’obscurantisme et les dictatures sont inconciliables avec la liberté d’informer. L’attentat contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier démontre douloureusement que notre profession reste une cible pour ceux qui ne tolèrent pas la liberté d’expression. L’actualité de notre combat pour la liberté de la presse est ainsi tragiquement mise en évidence. Mais la violence et la barbarie ne sont pas les seules manières d’étouffer cette liberté. Face aux discours compassionnels, faut-il rappeler que *Charlie Hebdo* risquait avant l’attentat de disparaître faute d’une juste politique des aides à la presse ? On peut tuer le pluralisme en le privant des moyens de vivre. On peut tuer l’information en multipliant les pressions sur les journalistes. Les interventions des gouvernements successifs dans le choix des éditorialistes, des dirigeants de la presse écrite ou audiovisuelle doivent cesser. Nous revendiquons le contrôle des rédactions sur les choix éditoriaux. **La question clé est aujourd’hui l’indépendance juridique des rédactions.**

Autocensure et annonceurs

Les pressions économiques sur une presse en difficulté, la mainmise des industriels et des banquiers sur les chaînes privées, les restrictions budgétaires sur l’audiovisuel public et sur l’AFP sont aussi ▶▶

▶▶ des obstacles à une information de qualité et à notre liberté d'informer.
Telle entreprise organise le flicage de ses salariés ? « Mieux vaut se faire discret, c'est un gros annonceur. » Telle autre vend des cosmétiques du genre « Avant j'avais des rides, maintenant j'ai des boutons » ? « Chut, elle nous achète des spots. » N'est-il pas temps de dénoncer l'accaparement des Dassault, Bouygues, Lagardère, Niel, Bergé, Pigasse ou autres Bolloré, Drahi, Crédit mutuel ou Crédit agricole ? Cette dépendance des médias à l'égard des grandes entreprises et de la publicité engendre trop souvent une autocensure des rédactions, une forme sournoise d'atteinte à la liberté de la presse.
Nous revendiquons des droits nouveaux pour que les journalistes puissent diffuser une information utile au grand public, sans censure ni contrainte.

Secret des affaires, une tentative déjouée

Le SNJ-CGT a pris l'initiative d'une riposte contre la loi dite « Macron » dans sa totalité, et en particulier contre des articles sur le « secret des affaires ». Au prétexte de protéger les entreprises contre la concurrence, le gouvernement s'apprêtait à faire voter une mesure contre l'information du public et des journalistes.
Avec cette disposition, les laboratoires Servier, par exemple, auraient pu poursuivre, au moment des faits, la pneumologue qui a révélé à la presse le scandale du Médiator.

Le SNJ-CGT, avec le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et la Ligue des droits de l'Homme, a fait échec à cette disposition, finalement retirée.
Cependant, la vigilance et la mobilisation s'imposent, car une directive européenne semblable à cette disposition sur le secret des affaires est en cours d'élaboration. La lutte n'est pas terminée.

Solidarité internationale des journalistes

Notre syndicat est membre de la Fédération internationale des journalistes, qui regroupe 600 000 membres, dans plus de cent pays. Le combat pour la liberté de la presse est universel.
On a vu parader dans la manifestation pour *Charlie Hebdo* des chefs d'État dont la présence tragi-comique ne pouvait qu'indigner. Et il a fallu toute la détermination des syndicats de journalistes pour que ces tartuffes ne marchent pas devant les familles et la rédaction de *Charlie Hebdo*.
De Gaza, où les journalistes se font tirer dessus ès qualités, à Dallas où le journaliste Barrett Brown croupit en prison pour avoir fait son travail d'investigation. **Partout où la liberté de la presse est méprisée, voire combattue, le SNJ-CGT est partie prenante de la solidarité internationale.**

Unité des syndicats de la profession

Notre syndicat a conscience que la liberté de la presse est l'affaire de tous les acteurs salariés de notre profession. C'est dans l'unité qu'il faut dénoncer les restrictions budgétaires entravant l'audiovisuel public, les menaces sur l'avenir de l'AFP, les fermetures de titres, mais aussi les dérives de l'information *low cost* et la réduction dramatique des enquêtes sur le terrain.

Résister aux pressions

BILAN DE MANDAT

PHOTO : THOMAS NIBOLOVSKI

Pour ce bilan, il faudra se satisfaire d'avoir résisté. S'il nous est arrivé d'obtenir des avancées par le passé (attribution des cartes de presse à des journalistes travaillant dans des sociétés de production ou sur Internet, demi-Smic comme niveau de revenus exigé), le mandat 2012-2015 des élus du SNJ-CGT aura plutôt consisté à tenir bon sous différentes pressions.
Non, on ne peut pas être journaliste quand on travaille pour un site qui essaie de cacher son appartenance à une marque de produits de toilette masculine. Oui, on peut être journaliste dans une émission comme *le Petit Journal* qui remplit à la télé un rôle souvent proche de celui de *Charlie* en presse écrite. Non, on ne peut pas être journaliste et auto-entrepreneur ou travailleur indépendant, car on devient alors simple prestataire et aucune clause de la convention collective n'est plus applicable. Non, on ne peut pas être journaliste et intermittent parce qu'essayer de dire, expliquer, décrypter la réalité n'a rien à voir avec un spectacle. Nous avons d'ailleurs obtenu que la Commission rappelle très officiellement à l'ordre les producteurs et les diffuseurs, même dans le service public, qui abusent de cette confusion des genres. Privés de leur carte de presse, et donc d'une relative mais certaine protection, leurs envoyés spéciaux mettent parfois en péril leur sécurité pour assurer les marges financières de leur employeur. Résister, c'est aussi tenir une ligne pour que les décisions de la Commission conservent leur cohérence, soient compréhensibles par tous. Il faut parfois se contenter d'avoir tenu ses positions, de ne pas avoir reculé : c'est autant de chemin gagné pour repartir dans le bon sens.

Les élu/e/s du SNJ-CGT

Orange médiatique

Le CSA vient de désigner Delphine Ernotte-Cunci, ex-haut cadre chez Orange, comme PDG de France Télévisions. Une procédure en apparence plus démocratique que la nomination directe de Rémy Pflimlin par Nicolas Sarkozy cinq ans plus tôt. En fait, c'est dans la plus grande opacité que le conseil a fait son choix : le nom des candidats, leurs programmes, leurs motivations sont restés confidentiels, les auditions se sont tenues à huis-clos.
Pourtant, la grève à Radio France, qui a permis aux salariés d'exprimer leur défiance à l'égard de leur PDG, a montré à quel point le CSA pouvait se tromper. Il y a à peine plus d'un an, ses membres avaient désigné Mathieu Gallet à l'unanimité, en se laissant abuser par sa campagne de communication. Ce mauvais choix a contribué à décrédibiliser le CSA, qui se retrouve paralysé, incapable de désavouer un PDG qu'il avait plébiscité. La démission d'Agnès Saal, PDG de l'INA, pour cause de notes de taxi astronomiques, mais nommée, elle, par la ministre de la Culture prouve que les nominations en petit comité sont porteuses de mauvais choix.
Ces désignations offraient pourtant une occasion rare de débat sur l'information, la culture, le numérique entre les professionnels du service public et les millions de citoyens-téléspectateurs et auditeurs, les associations, les syndicats, les territoires… C'est un ratage.
Le gouvernement socialiste est passé à côté d'une réforme qui aurait pu introduire plus de démocratie en élargissant la représentativité d'un nouveau CSA, en ouvrant au public les procédures de nomination des PDG. Il donne ainsi des arguments aux démagogues prompts à dénoncer les élites, pour mieux justifier une reprise en main autoritaire, à l'instar de Nicolas Sarkozy en 2010.

Claude Gueneau et Lionel Thompson, candidats à la Commission de 1re instance

Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

L'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo* a été un choc pour l'ensemble des militants de la CGT dont l'histoire syndicale a été nourrie des nombreux dessins de Charb, Wolinski, Tignous… Les publications de la CGT ont toujours accordé une grande place au dessin de presse. Nous ne sommes d'ailleurs pas épargnés par la caricature et nous en rions… le plus souvent. Car la liberté d'expression est un des fondements de notre démocratie et doit être défendue avec force.
Alors que la crise économique s'intensifie, que des millions de salariés sont exclus du marché du travail, les journalistes sont eux aussi touchés de plein fouet par les politiques d'austérité. Fermetures de titres, diminution constante des moyens accordés à l'audiovisuel public engendrent des suppressions de postes par milliers et une précarité grandissante. Avec de graves conséquences sur la qualité de l'information et le pluralisme.
Défendre la liberté de l'information est au cœur du combat mené par la CGT et le SNJ-CGT. C'est pourquoi je vous appelle à apporter votre soutien à ses candidat(e)s à l'élection de la CCIJP.

Les candidats du SNJ-CGT

Commission Supérieure

Titulaire

Emmanuel Vire (*Geo* - Prisma Media)

Suppléants

Marielle Valmalette (*Var-Matin*)
Renaud Lambert (*Le Monde diplomatique*)

Commission de 1re instance

Titulaires

Thierry Cerinato (*200 - Le Magazine*)
Sabine Mellet (France Médias Monde)
Michèle Herzberg (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*)
Dan Israel (*Mediapart*)
Martine Chevalet (*Le Parisien*)
Babouse (Pigiste - *Charlie Hebdo, L'Humanité*)
Claude Gueneau (France Télévisions)
Eric Cabanis (Agence France-Presse)

Suppléants

Phuong Nguyen (*Télé Loisirs* - Prisma Media)
Nathalie Simon (Pigiste)
Sylvestre Huet (*Libération*)
Lionel Thompson (Radio France)
Michèle Alfonsi (*Le Point*)
Emmanuel Raoul (LCI)
François Ruffin (*Fakir*)
Marion d'Allard (*L'Humanité*)

Correspondants régionaux

Alpes (07-26-38 -73-74)
Eric Renevier (*Eco des Pays de Savoie*)
Claudine Longhi-Bernard (France 3 Chambéry)

Alsace (67-68)
Michel Frison (*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*)
Anja Vogel (Radio France Strasbourg)

Aquitaine (24-33-40-47-64)
Patrick Faure (*Sud Ouest*)
Sabrina Corrieri-de Benito (France 3 Aquitaine)

Auvergne-Limousin (03-15-43-63-19-23-87)
Pierre Bourduge (*La Montagne*)
Laetitia Théodore (France 3 Limousin)

Bourgogne-Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)
Daniel Goberot (*Le Journal du Centre*)
Thierry Chauffour (France 3 Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56)
Karine Cévaër (France 3 Bretagne)
Marie-Clarisse Lucas (Agence France-Presse)

Centre (18 -28-36-37-41-45)
Hugues Le Guellec (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*)
Nathanael Lemaire (France 3 Centre)

Champagne-Picardie (02-08-10-51-52-60-80)
Philippe Fluckiger (*Le Courrier picard*)
Bertrand Lasseguette (France 3 Champagne-Ardennes)

Côte d'Azur-Corse (06-2A-2B-83)
Laurent Martinat (*Var Matin*)
Jean Crozier (France 3 Corse)

Languedoc-Roussillon (11-30-34 -48-66)
Jean-Marie Dinh (*L'Hérault du jour*)
Céline Llambrich (France 3 Languedoc-Roussillon)

Lorraine (54-55-57-88)
Olivier Bouillon (France 3 Lorraine)

Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82)
Anne Déro (*La Dépêche du Midi*)
François Cortade (Radio France Toulouse)

Nord (59-62)
Christian Furling (*La Voix du Nord*)
Véronique Marchand (France 3 Nord)

Normandie (14-50-61-27-76)
Danilo Commodi (France 3 Normandie)
Rose-Aimée Curot (*Le Figaro*)

Pays de Loire (44-49-53-72-85)
Antoine Denéchère (France Bleu Loire Océan)
Laurent Zarini (*Le Courrier de l'Ouest*)

Poitou-Charentes (16-17-79-86)
Jean-Michel Laurent (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*)
Olivier Riou (France 3 Cognac)

Provence (04-05-13-84)
Nathalie Fredon (*La Marseillaise*)
Robert Papin (France 3 Provence)

Rhône (01-42-69)
Mouloud Aïssou (France 3 Rhône-Alpes)
Claudio Rosmino Vesin Gabri (Euronews)

Dom-Tom
Jean-Régis Ramsamy (Réunion 1re/ RFO)
Arnaud Saint-Maxent (*France-Antilles*)

Une carte d'indépendance

La carte de presse est un outil de travail. Elle est attribuée par une commission paritaire, dont les représentants des journalistes sont élus. Contrairement à d'autres pays où l'employeur en décide, ce mode d'attribution protège l'indépendance des journalistes. Le vote triennal pour son élection est donc important. En effet, le gouvernement et le patronat viennent de restreindre le paritarisme des conseils de prud'hommes (loi Macron). Ils ont pris prétexte pour ce faire de la faible participation aux élections prud'homales de 2008. Si les journalistes ne font pas l'effort de voter, ce même prétexte peut servir contre la CCIJP. Au contraire, une participation importante au scrutin confortera la Commission. En votant, nous aiderons notre profession à se protéger contre de possibles remises en cause d'un facteur important de liberté dans la recherche et le traitement de l'information.

NE MANQUEZ SURTOUT PAS CE RENDEZ-VOUS IMPORTANT ! DU 1er AU 11 JUIN, VOTEZ !

Phuong Nguyen, candidate à la Commission de première instance

UN VOTE MASSIF DES JOURNALISTES RENFORCERA L'INDÉPENDANCE DE LA PROFESSION

Syndicat national des journalistes CGT - 263, rue de Paris, Case 570, 93514 Montreuil Cedex. 01 55 82 87 42 - snj@cgt.fr - www.snjcgt.fr

En direct des rédactions

FRANCE TÉLÉVISIONS

À nouvelle présidente, nouvelles orientations ?

Le 23 avril, le CSA a nommé Delphine Ernotte-Cunci à la tête de France Télévisions. Elle prendra ses fonctions en août. Exit Rémy Pflimlin et bonjour l'ex-directrice générale adjointe d'Orange qui, à peine nommée, défraie déjà la chronique. Premiers commentaires sur son « projet stratégique ».

Par Claude Gueneau*

Delphine Ernotte-Cunci a-t-elle pompé son programme sur celui d'un de ses rivaux pour remporter la présidence de France Télévisions, comme l'affirmait Mediapart le 16 mai (voir encadré) ? Mais, finalement, est-ce important ? Les programmes ne sont-ils pas faits pour ne pas être respectés, une fois l'élection gagnée ? En attendant sa prise de fonction le 22 août prochain, on peut tout de même regarder ce qu'elle promet pour l'information sur le service public[1].

Retards sur l'info en ligne

Ainsi, Delphine Ernotte-Cunci se prononce pour une « urgente et incontournable adaptation des rédactions au numérique ». Qui le contestera, alors que tous les rapports et un simple constat de la réalité montrent la diversité des nouveaux modes d'accès à l'information (le second écran) et le foisonnement des éditeurs capables d'offrir à la fois de l'écrit, des images, du son et des vidéos ? La création *ex nihilo* d'une rédaction numérique il y a quatre ans, à l'extérieur des rédactions nationales de France 2 et France 3, a fait prendre un énorme retard à France Télévisions en termes de synergie et de valorisation des compétences internes. De même, dans les régions, face à la force de frappe de la PQR sur le Web, l'offre de France 3 reste bien trop timide, faute de financements et de moyens humains à la hauteur.

Une chaîne d'information permanente

La nouvelle présidente prône également la « création d'une chaîne d'information permanente sur le numérique ». La France est l'un des rares pays où la télévision publique n'a pas une chaîne dédiée à l'information. Quelle aberration et quel gâchis, au regard des compétences de ses rédactions et de leur large implantation outre-mer et en métropole ! Et pourquoi pas aussi sur un canal de la TNT ?

"Diversité et esprit critique"

Rappel aux grands principes dont la télévision publique n'aurait jamais dû se détourner, l'ex-dirigeante d'Orange souhaite « refléter la France, tous ses territoires, toutes ses origines et cultures, jouer pleinement son rôle civique avec esprit critique ». Tenir cet engagement implique de disposer de rédactions qui soient réellement le reflet de toutes les diversités, de même pour les lignes éditoriales.

"Refonder la production française"

Autre engagement de Delphine Ernotte-Cunci : « Refonder la production française ». Cela touche aussi à l'information télévisée, dont la valeur ajoutée réside plus que jamais dans ses contenus. L'image, le reportage, l'enquête doivent retrouver pleinement leur place dans l'information. C'est là que le service public affirmera sa différence face à la « BFM-isation » et la télé *low cost*. Est-ce compatible avec des réductions d'effectifs et des restrictions budgétaires ?

Flou et contradictions

Il y a aussi d'importantes zones de flou, voire des contradictions dans ce « projet stratégique ». D'un côté, la nouvelle présidente veut poursuivre le projet actuel de fusion des rédactions, baptisé Info 2015, ▶▶

FRANCE TÉLÉVISIONS

que combat une majorité de journalistes et de syndicats. Elle prône aussi une rédaction unique trans-chaînes, avec à sa tête un(e) directeur(trice) de l'information. De l'autre, elle préconise le renforcement de l'identité des chaînes, notamment France Ô et France 3. Pour France 3, en particulier, elle défend la complémentarité de l'information régionale et nationale, ainsi que le développement de l'information locale, ce qui représenterait un revirement notable par rapport à la politique actuelle de démantèlement des rédactions locales. Expédiée en trois lignes et demie, la nouvelle carte des régions, qui, selon elle, « offre une opportunité de redéfinir la structure de France 3 ». Faut-il entendre par « opportunité » un moyen de faire des économies en réduisant le nombre d'antennes de vingt-deux à treize ? Comment, dans ce cadre, concilier proximité en termes d'information et de programmes ?

Crise sociale rampante

Enfin, la nouvelle présidente de France Télévisions met tout en haut de son programme la restauration de la confiance avec les personnels. Pour le SNJ-CGT, c'est un constat accablant pour la direction sortante. Il y a urgence, compte tenu de l'ampleur de la dégradation des relations humaines au sein des rédactions : mises à l'écart, discriminations en tout genre, souffrances, déqualifications, bureaucratisation à outrance des relations humaines, « forfait jours » imposé, dégradation des conditions de travail... Delphine Ernotte-Cunci demande au management de « privilégier les liens horizontaux aux liens verticaux ». Faut-il y voir une volonté de mettre fin aux comportements autoritaires et dévastateurs, de redonner la parole aux personnels et aux journalistes ? De faire des rédactions un lieu où chacun a le sentiment de ne pas être un exécutant aux ordres, un lieu où la liberté de parole fait partie du débat éditorial ?
Le SNJ-CGT ne prend évidemment pas pour argent comptant ces engagements et sait, d'expérience, que le respect des valeurs de service public, de la qualité de l'information et des conditions de travail resteront un combat quotidien. ■

** Journaliste à la rédaction nationale de France 3, membre du Bureau national du SNJ-CGT de France Télévisions.*

1. Suite à sa nomination, le CSA a publié le 24 avril sur son site (www.csa.fr ; rubrique Espace presse / Communiqués de presse) le « projet stratégique » de Delphine Ernotte-Cunci déposé lors de sa candidature.

Pas encore en poste, déjà sur la sellette

Olivier Schrameck, président du CSA, a beau dénoncer une « campagne de déstabilisation », il a dû s'expliquer devant la commission Culture de l'Assemblée nationale. Au moment de boucler cette édition de *Témoins*, fin mai, Delphine Ernotte-Cunci semblait déjà sur un siège éjectable, après les doutes exprimés sur les conditions de sa nomination. Le 16 mai, une enquête de Laurent Mauduit publiée par Mediapart, étayée bien que reposant grandement sur des témoins ayant requis l'anonymat, détaille comment les dés ont visiblement été pipés. La recomposition en sous-main d'un CSA assurant à son président trois soutiens sur huit membres. Un règlement modifié pour durcir le secret de la procédure, notamment les auditions des candidats. Le « conflit d'intérêts » de David Kessler, ancien conseiller médias de François Hollande, recasé à Orange et lobbyiste de la candidature de la directrice adjointe d'Orange, « qui ne connaît strictement rien aux métiers de l'audiovisuel et de l'information ». Des pans entiers du programme de Didier Quillot, autre candidat, qui se retrouvent dans celui de Delphine Ernotte-Cunci. Enfin, un changement de procédure pour désigner les candidats auditionnés et ceux éliminés d'emblée, qui a laissé sur le carreau des prétendants au CV beaucoup plus compatible avec le poste.

Aucun soutien de la CGT

De son côté, la CGT de France Télévisions a rencontré la « petite dizaine de candidats » qui « le souhaitaient, en respectant la plus stricte neutralité et la confidentialité dès lors qu'elle était demandée ». « Si la PDG désignée par le CSA s'en est prévalu, cela n'engage qu'elle et cela regarde le CSA, ses critères de vote et le secret des débats », poursuit le communiqué du SNJ-CGT et du SNRT-CGT. Il ne s'agit aucunement d'un « soutien de la CGT », qui a simplement voulu « exposer sa vision pour la stratégie de l'entreprise, ses missions, son organisation, ses moyens, les questions d'emploi, de métiers, de conditions de travail... »

LE PARISIEN-AUJOURD'HUI EN FRANCE

Rachat par LVMH : la surprise et les questions

LVMH, déjà propriétaire des *Échos*, devrait racheter *le Parisien-Aujourd'hui en France* d'ici l'automne. Les salariés balancent entre soulagement de quitter un actionnaire qui ne voulait plus investir et inquiétudes sur les effectifs et le respect de l'indépendance éditoriale.

« La discrétion a été totale. Ces derniers mois, on entendait beaucoup de rumeurs concernant une vente à Bolloré. » Comme les autres représentants du personnel, Martine Chevalet, déléguée du personnel et déléguée syndicale SNJ-CGT au *Parisien*, a été cueillie à froid quand elle a appris le 26 mai, en CE extraordinaire, que le groupe Amaury avait, selon les mots de la direction, « reçu de LVMH une offre de rachat pour *le Parisien-Aujourd'hui en France* et sa régie publicitaire [qui travaille aussi pour *l'Équipe*] » et que celle-ci allait « être étudiée ». L'étonnement ne porte pas sur la volonté d'Amaury de se séparer de ce titre : « Le groupe considère *le Parisien* comme un boulet à son développement. L'actionnaire avait même parlé, à notre sujet, du scaphandrier avec ses semelles de plomb. » Amaury avait déjà tenté de revendre *le Parisien*. Le prix demandé par Marie-Odile Amaury – 200 millions d'euros – avait fait capoter l'affaire. La surprise concerne l'identité de l'acheteur, le groupe de luxe LVMH, dirigé par Bernard Arnault, qui avait déjà racheté en 2007 *les Échos* au britannique Pearson après avoir revendu *la Tribune* à Alain Weill, qui s'en est lui-même débarrassé pour un euro symbolique moins de trois ans plus tard. *Le Parisien* n'a pas l'image de luxe attachée à LVMH. Volonté de toucher d'autres publics ? Simple opportunité ?

"Les discussions sont probablement très avancées"

La direction d'Amaury annonce qu'elle compte boucler cette vente pour fin octobre ou début novembre. « Cela nous a été présenté comme quelque chose de pas complètement fait mais on sait bien que les discussions sont probablement très avancées », commente Martine Chevalet. Francis Morel, PDG des *Échos*, préside le SPQN (Syndicat de la presse quotidienne nationale), tandis que le directeur général d'Amaury, Philippe Carli, en est le vice-président. « Ils ont dû avoir l'occasion d'en discuter entre la poire et le fromage », commente la déléguée SNJ-CGT. Selon *le Figaro*, le prix de vente serait de cinquante millions d'euros. En CE, la direction d'Amaury n'a pas donné de chiffre, se contentant d'affirmer que « *le Parisien* est vendu au prix qu'il vaut », rapporte Martine Chevalet, qui relève des « paradoxes ». Ainsi, la vente comprend une imprimerie, à Saint-Ouen, dont la fermeture vient d'être annoncée pour septembre (voir encadré). L'intersyndicale (FO, SNJ, SGLCE-CGT, SNJ-CGT) a organisé le 28 mai une assemblée générale du personnel (voir encadré). « D'un côté, les salariés sont inquiets de passer dans un groupe de presse à la culture si différente. Il y a énormément de questions et d'inquiétude. Aux *Échos*, la rédaction a été entièrement convertie au numérique. Cela sera-t-il le cas au *Parisien* ? Et en même temps, il y a un certain soulagement, celui de quitter un actionnaire qui ne voulait plus investir, pour rejoindre un groupe qui aura les moyens, à condition qu'il le veuille, de développer le journal », résume notre camarade.
La direction d'Amaury assure que la revente ne s'accompagnera pas d'un plan de licenciements. Mais, nuance, « il n'y a aucune promesse en termes de maintien des effectifs », ▶▶

"Une embauche en CDI pour tout départ"

La motion votée lors de l'assemblée générale du 28 mai organisée par l'intersyndicale du *Parisien* ébauche une « plate-forme revendicative » qui comprend le remplacement « par une embauche en CDI » de « tout départ (notamment en clause de cession) », le « maintien des éditions papier » et « de toutes les éditions départementales », « aucune remise en cause des accords collectifs, notamment celui régissant le temps de travail et l'édition du dimanche », « l'extension de la clause de cession à l'ensemble des catégories », la « garantie de l'indépendance éditoriale » ou encore « la garantie pour les salariés restant dans le groupe Amaury et travaillant en sous-traitance pour le groupe LVMH d'une reprise de leur contrat de travail et des avantages acquis en cas de rupture du contrat de sous-traitance ».

LE PARISIEN-AUJOURD'HUI EN FRANCE

insiste Martine Chevalet. La clause de cession servira-t-elle, comme c'est souvent le cas, de « plan social » déguisé ? D'autant que les candidats au départ pourraient être nombreux après « des années de maltraitance sociale », en particulier à la rédaction : coupes drastiques dans les remboursements de frais, réorganisation de la rédaction avec « création d'un "pôle actu" qui a complètement échoué », non remplacements de postes...

« L'autre grande question, poursuit-elle, c'est l'indépendance de notre ligne éditoriale. Car, une fois de plus, c'est un patron du CAC qui se paie une danseuse, de l'influence. Nous sommes à deux ans de la présidentielle... »

Bientôt le tour de *l'Équipe* ?

Enfin, les interrogations débordent le périmètre du *Parisien*. Ce n'est pas un secret : Amaury compte se recentrer sur sa chaîne de la TNT l'Équipe 21 et sur l'événementiel sportif avec ASO, qui organise notamment le Tour de France et le Dakar. Le quotidien *l'Équipe* est-il la prochaine fille à marier de la famille Amaury ? Et quid de la régie publicitaire des *Échos*, qui salarie soixante personnes quand celle du *Parisien* en compte 250 ? ■

L. F.

Saint-Ouen : revente d'une imprimerie bientôt fermée

Amaury avait prévu d'arrêter en juillet une rotative dans son imprimerie de Saint-Ouen (Sicavic), avant une fermeture complète en 2018. Elle vient d'accélérer le calendrier en officialisant en CE, quelques jours avant l'annonce du rachat du *Parisien* par LVMH, « la fermeture complète en une seule étape dès septembre ou octobre 2015 », explique un communiqué du SNJ-CGT et du SGLCE-CGT. Une partie de l'impression partira « dans le privé chez Riccobono » et le reste sera confié « à l'imprimerie de Mitry-Mory, dernière imprimerie en Île-de-France du groupe Amaury », précisent les deux syndicats. « La fermeture de Saint-Ouen pose une lourde question sociale puisque soixante-huit personnes y travaillent, plus seize "permanents" (l'équivalent de pigistes permanents). Ce choix acte clairement le renoncement du groupe Amaury à son indépendance technique », poursuit le communiqué. « Nous étions les derniers quotidiens à pouvoir imprimer si tard en réaction à l'actualité et aux événements exceptionnels. Qu'en sera-t-il demain ? », interrogent le SNJ-CGT et le SGLCE-CGT, qui ajoutent : « Pour fermer son imprimerie, le groupe Amaury touchera des aides publiques. Cela permet à la direction d'agiter la carotte d'un traitement social meilleur pour les salariés dont l'outil de travail va disparaître. Selon elle, fermer dès cet automne permettra aussi de meilleurs reclassements chez Riccobono. » Désormais, se pose une question supplémentaire : pourquoi revendre à LVMH une imprimerie dont on a programmé la fermeture ? Un accord sur le coût social de l'opération ?

LA MARSEILLAISE-L'HÉRAULT DU JOUR

Le rachat est acté, place à la "bataille pour les réembauches"

Le 15 avril, le tribunal de commerce de Marseille a validé l'offre de reprise du quotidien *la Marseillaise-l'Hérault du jour* déposée en janvier dernier par la SAS les Éditions des Fédérés, présidée par Pierre Dharréville, secrétaire de la fédération PCF des Bouches-du-Rhône. Dans un communiqué publié le lendemain, le SNJ-CGT et la Filpac-CGT de *la Marseillaise* rappellent qu'elles avaient voté pour cette offre en comité d'entreprise le 19 mars. « Leur projet d'entreprise et éditorial est axé sur la relance du quotidien régional d'opinion via une offre globale print/Web, la valorisation de l'identité du journal associée à une stratégie marketing, de marque, sociale et solidaire, le lancement d'une nouvelle formule, la redéfinition de la réponse aux besoins des lecteurs et des citoyens en général, la diversification des activités via une ouverture sur l'événementiel. Nous, les héritiers et les garants d'une identité spécifique, évolutive, pluraliste à gauche, avions réaffirmé aussi porter haut et fort l'objectif de transformation sociale », détaille la déclaration commune. L'autre candidat au rachat, les Nouvelles Éditions Marseillaises[1], avait déclaré forfait le 3 avril. « Rappelons qu'au théâtre Toursky, à Marseille, le 7 février, un des défenseurs de l'offre avançait en public avoir "levé 1,5 million d'euros"… Avec au final, 100 000 € en tout et pour tout. Hostiles, les NEM l'ont été envers ce que nous représentons et ils ont oublié, en cherchant à disqualifier à la fois la Seilpca [la société éditrice de *la Marseillaise*] et leur concurrent, de défendre sérieusement leur offre », précisent les deux syndicats. Ces derniers concluent : « À partir d'aujourd'hui, débute une nouvelle phase. Nous perdons quatre-vingt-dix d'entre nous [dans le plan de suppressions de postes qui accompagne le rachat], ce qui ouvre une plaie que nous refermerons en livrant une nouvelle bataille pour l'emploi et les réembauches. » De son côté, le comité national du SNJ-CGT, réuni le 2 avril, avait, dans une « motion de soutien aux salariés » du journal, invité « la société les Fédérés à [mener] une réorganisation structurelle profonde de l'entreprise et du dialogue social, en se tenant à l'écoute des journalistes et en s'engageant au respect du droit conventionnel ». ■

1. À la tête des NEM, on trouve Jean-Marc Adolphe, journaliste et essayiste, fondateur de la revue Mouvement *dédiée à la « création contemporaine ».*

LES ÉCHOS

Une grève des tweets contre la pub *déguisée en info*

Aux *Échos*, alors que des négociations ont eu lieu pour éviter la confusion entre pub et rédactionnel, la direction continue d'entretenir le mélange des genres. Entretien avec Leïla de Comarmond, présidente de la Société des journalistes du quotidien économique.

***Q** Le 12 mars, à l'initiative de la Société des journalistes (SDJ) des* Échos, *la rédaction a voté, à une large majorité, une grève des tweets pendant vingt-quatre heures. Quel en était le motif ?*

Le déclencheur, c'est un tweet écrit en dehors de la rédaction qui a été envoyé de notre compte, faisant la promotion d'une publicité [pour une voiture] parue dans le quotidien papier. Ce tweet (voir ci-contre) donnait à croire que c'était une opération de la rédaction des *Échos*. Il a résumé en quelque sorte un problème grave auquel nous, journalistes, sommes confrontés : celui de la publicité qui prend de plus en plus de place et qui est de moins en moins identifiable. Le mélange des genres a toujours existé avec le publi-reportage, mais il est en train de prendre une ampleur sans précédent. Il faut savoir que ce tweet est arrivé peu après six mois de négociations avec notre direction pour tenter de mettre en place des règles de base permettant d'éviter la confusion des genres. Il a provoqué une réaction d'autant plus violente qu'il a été l'expression de ce que l'on ne veut pas, ce contre quoi on se bat, et qu'il a montré que la direction prétendait avoir compris la nécessité de règles claires, mais qu'il n'en était rien en réalité.

***Q** Comment a réagi Francis Morel, le PDG du groupe Les Échos ?*

Je pense qu'il a été très ennuyé. Face à une direction qui, pour rétablir l'équilibre financier, est prête à remettre en cause les fondamentaux des *Échos* qui en font une référence dans la presse économique, à saper son image, l'opposition de la rédaction a été manifeste. Je voudrais préciser d'ailleurs que ce mouvement n'a pas été lancé par un syndicat mais par la Société des journalistes. Aux *Échos*, on fonctionne très bien entre SDJ et syndicats. C'est ▶▶

LES ÉCHOS

très important pour l'efficacité de l'action. Pour autant, ce n'est pas qu'un combat de sociétés de journalistes. Les syndicats sont aussi légitimes que les SDJ à se battre sur ce terrain-là. Il doit y avoir complémentarité. Nous avons d'ailleurs apprécié à sa juste valeur que le SNJ-CGT ait soutenu notre mouvement de grève [1], ce qui montre son ouverture et son souci de l'efficacité de l'action avant tout.

Q ***Alors que la presse écrite connaît des difficultés sur le plan économique, n'est-il pas normal que les dirigeants de journaux cherchent d'autres ressources financières ?***

On rêve tous d'une presse sans publicité. Et on sait tous que cela n'est plus possible depuis longtemps. Le sujet est : doit-on tromper le lecteur ? C'est contre cela que l'on se bat. Le lecteur doit pouvoir identifier ce qui relève du rédactionnel et ce qui relève d'autre chose, d'une publicité classique ou de ce que l'on appelle le *brand content* (contenu de marque), qui consiste à singer le travail journalistique sur des thématiques qui sont en lien avec les produits d'un annonceur pour améliorer son image de marque. Par exemple, une entreprise de matelas ne vantera pas les mérites de ses matelas mais expliquera comment mieux dormir. C'est une stratégie de communication comme une autre, mais elle ne doit pas tromper le lecteur. Aujourd'hui, on est dans une stratégie court-termiste. Puisqu'on n'a pas de modèle économique, on est dans la recherche publicitaire à tout prix. Or, le danger, c'est celui d'un effet boomerang pour les titres de presse. S'il y a une confusion entre l'information qu'ils produisent et l'« actualité heureuse » des annonceurs, cela conduira à dégrader leur image de marque. Une fois l'organe de presse tué, que restera-t-il pour engranger des recettes publicitaires ?

Q ***Le petit jeu de la revente de contenus à l'infini sur le Net ne risque-t-il pas de léser un peu plus les journalistes en termes de droits d'auteur ?***

C'est un autre sujet, qui existe aux *Échos* et pas seulement là. En tant que présidente de la SDJ, j'aborderai l'aspect déontologique et éthique. La dimension financière est aussi importante, mais c'est une question plus syndicale. Le problème de la reproduction de nos articles est majeur parce que, si sur les supports de presse, on a des productions qui ne sont pas des articles de presse et que les annonceurs mettent du contenu de presse sur leurs site, cela décuple les problèmes de mélange des genres. Le groupe Les Échos a un contrat avec un grand opérateur de téléphonie. Nos articles se retrouvent sur son site dans la rubrique « Informer », à côté d'autres sources d'information et nos productions ne sont pas toujours identifiées. Nos articles sont mélangés à d'autres éléments, n'ayant pas la même qualité qu'un article de presse et ne relevant pas d'un travail journalistique et d'analyse.

Q ***La SDJ des* Échos *est très mobilisée sur le sujet du* brand content. *N'est-ce pas un peu le pot de terre contre le pot de fer ? Comment s'organise la résistance aux* Échos *et ailleurs ?***

Les syndicalistes sont bien placés pour savoir que c'est toujours une histoire de rapport de forces. Parfois, le pot de terre gagne et cela nous donne l'énergie pour agir. Et aux *Échos*, nous avons déjà eu des combats victorieux. Le mélange des genres est un problème dont toutes les SDJ ont conscience. D'autres, comme nous, travaillent sur un enjeu plus général de fixation de règles pour mettre en place un cloisonnement clair entre les contenus rédactionnels et publicitaires. Aux *Échos*, nous avons ainsi obtenu de notre direction une localisation spécifique pour le *brand content*, avec interdiction de l'utilisation de termes journalistiques. Mais on doit se battre chaque jour pour la faire respecter. À chaque fois qu'on bouche une voie d'eau, il y en a une autre qui s'ouvre ailleurs. Il faut aller plus loin et obtenir des chartes. Nous avons un organisme particulier : le Comité d'indépendance éditorial [2], où siègent des administrateurs indépendants. Nous allons porter des cas très concrets devant ce comité, afin que la direction se trouve confrontée à des règles qu'elle sera bien contrainte de respecter. De tout façon, c'est notre intérêt commun. Sinon, ce sera la mort de la presse. ■

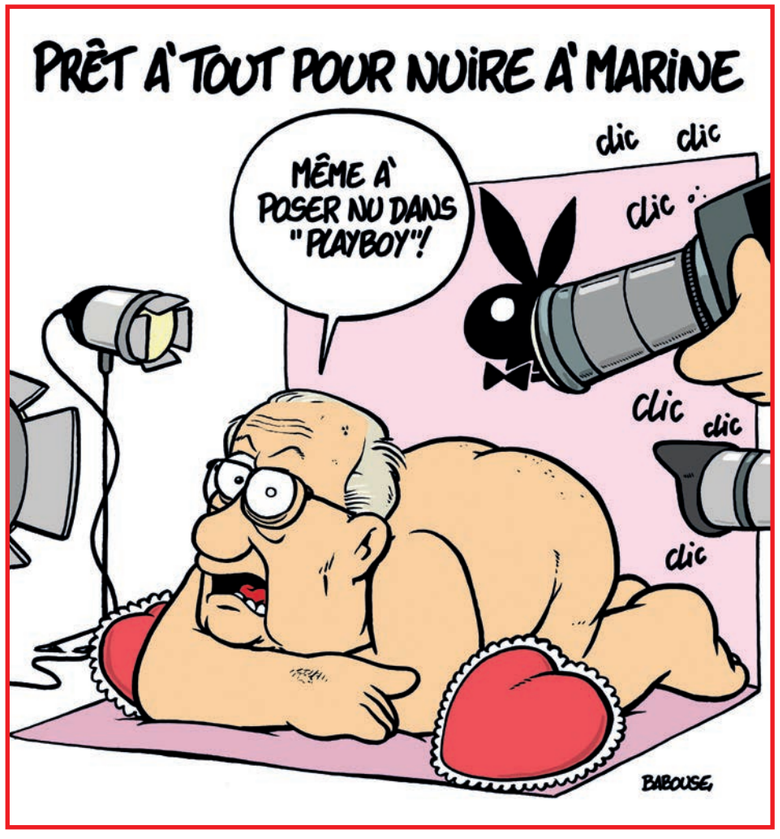

1. Voir notre communiqué sur notre site snjcgt.fr
2. Revendication de la SDJ obtenue au moment du rachat des Échos *par LVMH.*

SNJ-CGT / SGLCE-CGT

Les photograveurs INVERSENT le rapport de double appartenance

C'est à l'unanimité moins trois abstentions que la section « photogravure de presse » du SGLCE-CGT, réunie en assemblée générale le 29 mars, a décidé d'inverser, au profit du SNJ-CGT, le rapport de double appartenance avec le SGLCE. Conséquence pratique, « à partir du 1er janvier 2016, les camarades ayant la double appartenance adhéreront au SNJ-CGT, qui reversera sa quote-part au SGLCE ». C'est en 2006 que les photograveurs avaient opté pour cette double appartenance, l'année même où, « par leurs fonctions professionnelles, les photograveurs de presse opérant dans les sièges éditoriaux ont été reconnus journalistes », précise la résolution adoptée lors de cette assemblée générale du 29 mars.

Les photograveurs expliquent leur décision par le souci d'« être cohérents avec le SGLCE, qui considère que les journalistes ont leur place au SNJ-CGT, et conséquents avec le SNJ-CGT et nos camarades aujourd'hui journalistes ». Les photograveurs du SGLCE constatent notamment que « la croissance des innovations techniques et le profond changement des pratiques de lecture, principalement chez les nouvelles générations, offrent de nouvelles perspectives professionnelles. Ils conduisent les journalistes et techniciens de presse à modifier leur évolution professionnelle et parfois leurs frontières de métier. » ■

REPRÉSENTATIVITÉ

Les élections à…

Gisi

Présent dès le premier tour sur une liste intersyndicale, le SNJ-CGT obtient chez Gisi un élu titulaire au CE et un suppléant. Gisi est un éditeur de presse professionnelle, qui possède des titres comme *l'Usine nouvelle, LSA, l'Argus de l'assurance, l'Écho touristique, Emballages Magazine, Auto Infos…*

L'Équipe

À *l'Équipe*, le SNJ-CGT obtient, dans le collège journalistes, un élu titulaire au CE (plus un suppléant) et trois élus délégués du personnel titulaires (plus deux suppléants). Le SNJ obtient trois élus titulaires en CE et trois élus titulaires chez les délégués du personnel. Au global, le CE compte trois titulaires CGT et trois titulaires SNJ. À noter qu'InfoCom (Filpac-CGT) a perdu sa représentativité.

Libération

Avec 25 % des suffrages à l'élection des titulaires du CE, la CGT améliore son score à *Libération*. Par la même occasion, elle retrouve un élu titulaire au CE dans le collège « journalistes et cadres », qui s'ajoute à une autre élue CGT dans le collège « ouvriers et employés ». Le SNJ obtient deux sièges également et Sud, un. À noter que ces élections ont eu lieu quelques mois après un drastique plan de suppressions de postes, qui a vu partir 100 salariés sur 238, soit 42 % des effectifs. ■

Des acquis mis en péril par la Cour de cassation

La Commission arbitrale des journalistes est seule compétente pour déterminer les indemnités de congédiement des journalistes disposant de plus de quinze ans d'ancienneté. Pourtant, un arrêt de la Cour de cassation vient de lui retirer cette prérogative en cas de rupture dans le cadre d'un « départ volontaire ». Décryptage.

Par Patrick Pinault*

Quatre journalistes se sont inscrits dans le « plan de départs volontaires » (PDV) accompagnant le « plan de sauvegarde de l'entreprise » (PSE) mis en place à RFI (aujourd'hui France Médias Monde). Le départ volontaire s'effectuant sous la forme d'une « convention de rupture amiable pour motif économique ». Comme ils disposaient d'une ancienneté supérieure à quinze ans, ces salariés ont saisi la Commission arbitrale des journalistes (CAJ), seule habilitée pour déterminer le montant final de leurs indemnités. La CAJ a ainsi attribué aux quatre journalistes de RFI une somme complémentaire au titre de leur ancienneté totale. C'est alors que la direction de RFI a formé un appel en nullité auprès de la Cour d'appel de Paris. Son argument : la CAJ ne pouvait être saisie en l'absence de licenciement des salariés. La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 25 juin 2013, a donné raison à RFI en expliquant que « toute rupture d'un contrat de travail procédant d'un motif économique n'entraîne pas nécessairement les effets d'un licenciement ». La Cour d'appel affirme notamment « qu'à cet égard, la rupture amiable d'un contrat de travail pour motif économique ensuite d'un départ volontaire dans le cadre d'un plan social de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre après information et consultation du comité d'entreprise, ne constitue pas une rupture à l'initiative de l'employeur mais une résiliation amiable du contrat de travail ». La cour fait ici référence aux articles L 7112-3 et 7112-4 du code du travail, qui disposent que l'employeur doit être « à l'initiative » de la rupture pour que le salarié ait droit à une indemnité, ne pouvant être inférieure à un mois de salaire brut par année ou fraction d'année de collaboration, et que la CAJ doit être saisie au-delà de quinze ans d'ancienneté. La cour d'appel en conclut que, l'employeur n'étant pas l'initiateur de la rupture, la CAJ n'était pas compétente à statuer sur le montant des indemnités. Les journalistes concernés ont donc dû rendre la somme complémentaire accordée par la commission. Ils se sont cependant pourvus en cassation.

Attention aux "plans de départs volontaires"

La Cour de cassation a malheureusement confirmé la décision de la cour d'appel et pour les mêmes motifs : la rupture ne résultant pas du fait de l'employeur, la CAJ n'était effectivement pas compétente… L'analyse de ces cours de justice établit donc une stricte délimitation entre la rupture du contrat de travail dans le cadre d'un plan de suppression de postes (licenciement) et la rupture du contrat de travail résultant d'une convention de rupture amiable dans la cadre d'un PDV. Même si ce PDV intervient dans le cadre général du projet de restructuration des effectifs à l'initiative de l'entreprise. Comprenne qui pourra… Les syndicats doivent donc être particulièrement attentifs dans la négociation d'un PDV en cas de PSE. La direction de RFI avait acté, en CE, du droit des quatre journalistes de se tourner vers la CAJ avant d'opérer un revirement à 180 degrés. Même cette disposition de l'employeur a été jugée sans effet par la justice. Quelles garanties exiger pour qu'un tel revirement de l'employeur soit écarté ? Que négocier pour protéger les droits des journalistes affichant plus de quinze années d'ancienneté ?

> *La Cour de cassation a malheureusement confirmé la décision de la Cour d'appel et pour les mêmes motifs : la rupture ne résultant pas du fait de l'employeur, la CAJ n'était effectivement pas compétente…*

Même logique pour la rupture conventionnelle ?

La logique des décisions judiciaires ci-dessus pourrait trouver à s'appliquer également, il faut le craindre, en cas de rupture conventionnelle (articles L. 1237-11 à L. 1237-16 du Code du travail). En effet, cette rupture, selon les termes de la loi, est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. La rupture conventionnelle est exclusive du licenciement ou de la démission ; elle ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties. Ne sommes-nous pas là aussi en présence d'une rupture amiable non imputable à l'initiative de l'employeur ? Dès lors, sur la base de la jurisprudence RFI, le recours à la CAJ pour déterminer le montant final de l'indemnité de congédiement des journalistes affichant plus de quinze ans d'ancienneté pourrait être fermé… À suivre. ■

** Membre du Bureau national du SNJ-CGT.*

Le SNJ-CGT de plus en plus sollicité

Deux cent vingt-cinq journalistes ont saisi la Commission arbitrale en 2014, soit dix-neuf de plus qu'en 2013. Rappelons que seuls les journalistes licenciés après plus de quinze ans d'ancienneté dans l'entreprise sont obligés de faire appel à la Commission arbitrale pour fixer leurs indemnités de licenciement. Sauf en cas de faute grave, où il n'existe pas de condition d'ancienneté. Avec les nombreux rachats et ventes de titres et les recapitalisations qui se multiplient, il n'est pas étonnant que les clauses de cession soient le motif majoritairement avancé pour saisir la Commission. En 2014, cela a encore concerné 96 journalistes, soit 43 % des demandeurs. Viennent ensuite les licenciements économiques (individuels ou collectifs), avec 26 %, puis les licenciements pour faute grave, à hauteur de 9 %. Cette répartition des motifs est sensiblement la même qu'en 2013. Le fait notoire est le nombre accru des saisines effectuées par le SNJ-CGT. En 2013, vingt-deux journalistes (soit 10,7 %) avaient fait appel à lui pour plaider leur cause. En 2014, ils ont été quarante-deux à le faire, soit 19 %[1]. Le SNJ conserve sa première place en matière de saisines, avec un pourcentage de 63 %, inchangé. Il traite surtout les cas des journalistes de la presse quotidienne régionale.

D. C.

1. A comparer à 9 % en 2010, 15 % en 2011 et 17 % en 2012.

La clause de cession est un droit individuel

La clause de cession est, comme la clause de conscience, une disposition du statut du journaliste, votée en 1935, qui permet à tout journaliste de quitter de sa propre initiative une entreprise, tout en percevant les indemnités de licenciement, lorsque le journal ou le périodique auquel il collabore change d'actionnaires ou est cédé. Elle est prévue par l'article L.7112-5 du code du travail. Si le journaliste a plus de quinze ans d'ancienneté dans l'entreprise, il doit saisir la Commission arbitrale, qui fixera les indemnités dues (Article L. 7112-4). Dans un nombre grandissant d'entreprises, des accords sont signés pour fixer les conditions de départ. Certains sont bons, d'autres franchement mauvais. Mais, quoiqu'il en soit, un journaliste qui a plus de quinze ans d'ancienneté doit saisir la Commission arbitrale pour faire valider les sommes perçues et il peut toujours, à cette occasion, contester les clauses de l'accord d'entreprise.

Des journalistes de *Libération* ont choisi cette voie, l'accord signé par le SNJ et Sud n'étant pas très favorable. Ils ont fait appel au SNJ-CGT pour plaider leur cause devant la Commission arbitrale. Tous ont été entendus et se sont vu accorder des indemnités plus élevées que celles initialement prévues par l'accord. Les arbitres ont donc jugé au cas par cas, confirmant ainsi le caractère individuel de ce droit fondamental du statut des journalistes.

D. C.

Solidarité, condamnation de la violence et liberté d'expression

En signe de solidarité avec nos confrères et camarades de *Charlie Hebdo*, une soixantaine de syndicalistes et de journalistes des deux rives de la Méditerranée se sont réunis à Paris les 31 mars et 1er avril à l'invitation des syndicats français (SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes), sous l'égide de la FIJ, pour défendre la liberté d'expression et lutter contre les discours de haine.

"L'impact de l'intolérance, du terrorisme et du conflit ethnique sur les médias"

« Tout se passe, des deux côtés, comme si on avait intériorisé la notion inepte de "guerre des civilisations". Même ceux qui se disent opposés à cette notion prennent souvent ce qu'elle recouvre pour un fait véridique et inévitable, et les plus doux parmi eux nous serinent à longueur de journée l'idée d'un dialogue entre civilisations, celles notamment définies comme arabo-musulmane au sud et à l'est et judéo-chrétienne à l'ouest. Idée d'autant plus saugrenue qu'on n'hésite pas, très souvent, à désigner d'office comme représentants de ces civilisations des individus qui ne représentent que leurs personnes. [...] « Ici en France, et plus généralement en Europe, ce sont évidemment les immigrés maghrébins ou d'origine maghrébine, parce qu'ils sont musulmans, donc appartenant à ladite "civilisation", qui font les frais de cette vision culturaliste du monde. Ils sont pointés du doigt, dans une bonne partie de la presse, au mieux comme les trouble-fête de la démocratie libérale, irréductiblement hostiles à la laïcité républicaine, au pire comme des terroristes en puissance. Aussi, à chaque acte terroriste, les médias dominants, autant que les gouvernements successifs, les hommes politiques de droite et d'une certaine gauche, les somment-ils de le condamner en tant que musulmans et à la fois de se défaire de leur différence religieuse ou culturelle, c'est-à-dire de se fondre dans une société qui les tient à distance. Leur résistance à l'assimilation par le bas, la tendance de beaucoup de jeunes des "quartiers difficiles" à afficher leur droit à la différence comme si c'était une obligation

seraient dues non pas à leur situation économique et sociale mais à leur héritage culturel, donc à l'islam. Un islam dont ils ne connaissent pratiquement rien et qui leur est aussi étranger que le pays de leurs parents ou grands-parents.

« Ce culturalisme qui sévit à l'intérieur imprègne également la manière d'aborder à l'extérieur les affaires du monde arabe. Il a longtemps fourni des arguments fallacieux justifiant la complaisance à l'égard des despotes et il inspire toujours bien des journalistes, comme on le constate malheureusement depuis quelques mois, à propos du boucher de Damas. Les peuples arabes étant selon eux, de par leur essence, réfractaires à la démocratie et enfermés dans leurs identités étriquées, ethniques ou confessionnelles, ils ont les gouvernements qu'ils méritent. Cette logique s'est imposée comme une évidence depuis l'irruption de l'islamisme radical sur la scène internationale et plus particulièrement depuis le 11 septembre 2001, quand les dictatures arabes se sont présentées et ont été effectivement perçues comme le dernier rempart contre la barbarie djihadiste. On a alors assisté à une sur-islamisation des peuples arabes, réalisée d'une part en gommant la grande diversité historique et géographique de l'islam, d'autre part en posant que toutes les pensées et tous les actes des musulmans ou des supposés musulmans sont uniquement motivés par leur appartenance religieuse.

[...] « En dénonçant ce culturalisme-là, je ne sous-estime pas les ravages du culturalisme arabo-musulman, naguère nationaliste, et qui est depuis trois ou quatre décennies ravivé par l'islamisme politique sous toutes ses formes. C'est celui qui fait de la culture, réduite à sa seule dimension religieuse et perçue comme un legs intact et sacré du passé, une deuxième nature de l'Arabe musulman, le distinguant à jamais de l'Autre occidental. Les réactions de la presse arabe aux actes terroristes commis dernièrement par la Qaeda ou l'ainsi nommé "État islamique", notamment l'expédition sanglante contre *Charlie Hebdo*, sont à cet égard significatifs. Certes, cette presse les a unanimement condamnés, avec plus ou moins de conviction, mais c'était le plus souvent pour innocenter l'islam, un islam idéal défiguré par les terroristes, plutôt que pour défendre des principes universels, en l'occurrence la liberté de la presse. Il fallait alors beaucoup de patience pour expliquer à des journalistes, pourtant de bonne foi, que les millions de Français et d'Européens qui s'identifiaient à *Charlie* le faisaient dans leur très grande majorité pour exprimer leur horreur du crime et leur attachement à la liberté de la presse et non par islamophobie innée ni pour narguer leurs voisins musulmans en exhibant les caricatures du Prophète. » ■

Extraits de l'intervention, lors des Rencontres méditerranéennes, de Farouk Mardam Bey, historien, directeur de la collection Sindbad-Actes Sud.

Les participants ont adopté les conclusions suivantes :

– leur entière solidarité avec les syndicats de journalistes français et toutes les victimes des attentats de Paris ;

– leur condamnation sans équivoque de toute forme de violence perpétrée contre les journalistes, ainsi que des horreurs auxquelles font face les journalistes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ciblés par un extrémisme violent ;

– leur engagement dans la lutte pour la défense de la liberté d'expression et le journalisme indépendant, éléments essentiels des démocraties saines ;

– leur conviction que le journalisme doit, afin de remplir sa mission de service public, respecter les normes éthiques les plus élevées en ne publiant que des fait avérés, en conservant sa neutralité et en réduisant au minimum tout préjudice ;

– leur condamnation de l'idéologie extrémiste, qui cible les journalistes et la liberté d'expression dans le cadre d'une attaque contre les valeurs démocratiques fondées sur les droits de l'homme ;

– leur condamnation, en outre, des pourvoyeurs d'idéologies racistes qui se servent du principe de liberté d'expression pour délivrer des messages intolérants et inciter à la haine entre communautés ;

– leur rejet des coupes budgétaires et des pratiques d'emploi contraires au droit du travail, qui imposent aux journalistes des conditions de travail précaires, des salaires modiques, des moyens limités, dont les conséquences sont une information à bas prix et de basse qualité ;

– leur rejet des politiques d'austérité adoptées par les gouvernements affectant l'audiovisuel public et les subventions aux médias, politiques qui mettent en péril l'avenir du journalisme ;

– enfin, leur condamnation des mesures de réductions excessives des dépenses mises en place par les employeurs afin de maintenir leurs profits à court terme au détriment de la qualité et de l'avenir de la profession.

“Mumia doit pouvoir choisir un médecin spécialiste et indépendant”

Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-américain emprisonné depuis plus de trente ans, après un procès truqué, pour un crime qu'il a toujours nié, rencontre de graves problèmes de santé. L'administration pénitentiaire lui dénie le droit de se soigner correctement. Entretien avec Jacky Hortaut, représentant de la CGT au sein du collectif français « Libérons Mumia », qui rassemble une centaine d'organisations, dont le SNJ-CGT, et de collectivités territoriales. Jacky Hortaut faisait partie de la délégation française qui s'est rendue récemment aux États-Unis.

Propos recueillis par Patrick Kamenka

Quel est l'état de santé de Mumia ?
En début d'année, Mumia a d'abord été confronté à une très grave crise d'eczéma sur l'ensemble du corps. Sans soins sérieux, il a été exposé à des souffrances permanentes et à une forte dégradation de son état général. Il a perdu quarante kilos en trois mois ! Fin mars, victime d'un choc diabétique le plongeant dans le coma, il a été hospitalisé en urgence. Toujours sans consultation de spécialistes et sans traitements appropriés, il a été à nouveau transféré quelques jours plus tard à l'infirmerie de la prison. Durant cette période critique, sa femme, sa famille et son avocat ont été interdits de visite. Saisie d'un recours, la justice de Pennsylvanie a refusé que Mumia puisse bénéficier du droit de choisir un médecin spécialiste et indépendant de l'Administration pénitentiaire, ce que d'autres prisonniers ont obtenu. Le 12 mai, jour où une délégation française arrivait aux États-Unis pour lui rendre visite, Mumia était à nouveau hospitalisé dans le plus grand secret. Ni sa famille ni son avocat n'en ont été informés. Durant plusieurs jours, personne ne savait où il se trouvait et quel était son état de santé. La délégation française s'est rendue à deux reprises à la prison et à l'hôpital le plus proche pour tenter de recueillir des informations. En vain, car l'administration refusait obstinément de communiquer. Il a fallu la mobilisation de ses soutiens pour que son épouse obtienne enfin de pouvoir lui parler au téléphone durant un petit quart d'heure. Son état, bien qu'en légère amélioration, reste fragile et préoccupant.

Que peut-on faire pour contribuer à ce que Mumia bénéficie enfin des soins médicaux dont il a absolument besoin ?
Se mobiliser pour protester contre ce comportement inhumain et manifestement contraire au droit élémentaire de se soigner, même lorsqu'on est prisonnier, comme le garantit la législation américaine. C'est l'objectif de la campagne que lance le collectif français « Libérons Mumia », sous la forme d'une carte postale pétition à l'adresse du gouverneur de l'État de Pennsylvanie. On peut se la procurer sur internet[1] pour la signer et la faire signer. Comme les actions récentes ont permis de rétablir le droit de visite pour sa famille et pour son avocat, le succès de cette campagne dépend de notre mobilisation. En ce sens, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a interpellé l'ambassadrice des États-Unis à Paris.

Les prisonniers de Pennsylvanie sont-ils toujours privés de tout droit d'expression ?
Non, la cour fédérale Middle District de Pennsylvanie vient d'annuler cette loi d'exception. Elle a justifié sa décision par le fait que cette loi « violait manifestement le premier et le cinquième amendement de la Constitution des États-Unis ». Elle a ordonné son abrogation immédiate. Les organisations américaines et les prisonniers, dont Mumia, qui ont mené ce combat judiciaire saluent cette grande victoire, qui met en échec l'Ordre fraternel de la police (FOP) et tous les politiciens à l'initiative de cette loi répressive. Pour mémoire, c'est à la suite du discours de Mumia enregistré depuis la prison et diffusé lors de la remise des diplômes aux étudiants de l'université du Goddard College, dans l'État du Vermont, que cette loi avait été votée et promulguée en octobre 2014[2]. ■

1. www.mumiabujamal.com
2. Lire Témoins *n° 57, archivé sur notre site internet (www.snjcgt.fr).*